



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**RAPPORT DES TRAVAUX**  
**DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE**  
**DU 30 JUILLET AU 8 AOUT 2019**

**CESE**

Conseil Economique, Social et Environnemental



**RAPPORT DES TRAVAUX**  
**DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE**  
**DU 30 JUILLET AU 8 AOUT 2019**

**CESE**

Conseil Economique, Social et Environnemental





**Son Excellence Monsieur Macky SALL**  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL





**Dr Aminata TOURÉ**

Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental



# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>Sigles, abréviations et acronymes</b>	<b>8</b>
<b>Préambule</b>	<b>13</b>
<b>Mot de la Présidente</b>	<b>15</b>
<b>Résumé exécutif</b>	<b>17</b>
<b>Première partie : Synthèse des travaux des séances plénières d'information</b>	<b>32</b>
<b>Première séance plénière</b> sur "la prévention des violences faites aux femmes et aux filles au Sénégal, la protection et la prise en charge des victimes".	<b>34</b>
<b>Deuxième séance plénière</b> sur "l'administration dans le processus d'émergence : entre mutation, changement et ajustement".	<b>44</b>
<b>Troisième séance plénière</b> sur "les avancées et nouveaux défis dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du PAP 2 du PSE".	<b>49</b>
<b>Deuxième partie : Avis</b>	<b>57</b>
<b>Avis du 05 août 2019</b> sur le thème : "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?"	<b>58</b>
<b>ANNEXES I</b>	<b>95</b>
<b>Avis du 06 août 2019</b> , sur le thème : "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes".	<b>100</b>
<b>ANNEXES II</b>	<b>139</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>143</b>

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>ACEFOP</b>	Accès Équitable à la Formation Professionnelle
<b>ACDI</b>	Agence Canadienne de Développement International
<b>ADEPME</b>	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>AGOA</b>	African Growth Opportunity Act (Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique)
<b>AMC</b>	Affaires Mondiales Canada
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>APC</b>	Approche Par Compétences
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>APIX</b>	Agence nationale pour la Promotion des Investissements et des grands Travaux
<b>APROSI</b>	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels
<b>ARMP</b>	Autorité de Régulation des Marchés Publics
<b>ASEPEX</b>	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>BIC</b>	Bureau d'Information sur le Crédit
<b>BMN</b>	Bureau de Mise à Niveau
<b>BNDE</b>	Banque Nationale pour le Développement Économique
<b>BRVM</b>	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CCP</b>	Certificat de Compétence Professionnelle
<b>CDEPS</b>	Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive
<b>CEA</b>	Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
<b>CEN-SAD</b>	Communauté des États Sahélo-Sahariens
<b>CFCE</b>	Contribution Forfaitaire à la Charge de l’Employeur
<b>CGA</b>	Centre de Gestion Agrée
<b>CGF</b>	Contribution Globale Foncière
<b>CGI</b>	Code Général des Impôts
<b>CGU</b>	Contribution Globale Unique
<b>CIS</b>	Club des Investisseurs Sénégalais
<b>CNAPP</b>	Comité National d’Appui aux Partenariats Public-privé
<b>CNJS</b>	Conseil National de la Jeunesse du Sénégal
<b>CPI</b>	Conseil Présidentiel de l’Investissement
<b>CRA</b>	Comités Régionaux d’Appui à la mise en œuvre de l’apprentissage
<b>DA</b>	Direction des Assurances
<b>DASP</b>	Direction de l’Appui au Secteur Privé
<b>DCMP</b>	Direction Centrale des Marchés Publics
<b>DER</b>	Délégation générale à l’Entrepreneuriat Rapide
<b>DIRE</b>	Division de l’Insertion et des Relations avec les Entreprises
<b>DRS/SFD</b>	Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>ESPS</b>	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
<b>ETFP</b>	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FFUE</b>	Fonds Fiduciaires de l’Union Européenne
<b>FNEJ</b>	Fonds National pour l’Emploi des Jeunes
<b>FNPJ</b>	Fonds National de Promotion de la Jeunesse

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>FONGIP</b>	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
<b>FONSIS</b>	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
<b>3FPT</b>	Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
<b>IDE</b>	Investissement Direct Étranger
<b>ISPE</b>	Instrument de Soutien à la Politique Économique
<b>MA</b>	Maitre d'Apprentissage
<b>MEFP</b>	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
<b>MIPM</b>	Ministre de l'Industrie et de la Petite et Moyenne Industrie
<b>MPIPDTE</b>	Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé services de l'État
<b>NEET</b>	Not in Employment, Education or Training (sans emploi, ne suivant ni études ni formation)
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONFP</b>	Office National de la Formation Professionnelle
<b>OQSF</b>	Observatoire de la Qualité des Services Financiers
<b>PADIA</b>	Projet d'Appui au Développement et à l'Intégration de l'Apprentissage
<b>PAO/sfp</b>	Partenariat pour l'Apprentissage et l'Ouverture du Système de Formation Professionnelle
<b>PAP</b>	Plan d'Actions Prioritaires

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>PASI</b>	Programme d'Appui au Secteur Informel
<b>PFI</b>	Projets de Formation et d'Insertion
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PP</b>	Public-Privé
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	Petite et Moyenne Industrie
<b>PSEJ</b>	Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PPTD</b>	Programme-Pays de Promotion du Travail Décent
<b>PREAC</b>	Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Émergent
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RGE</b>	Recensement Général des Entreprises
<b>SADC</b>	Communauté de Développement d'Afrique Australe
<b>SAE</b>	Structure d'Appui et d'Encadrement
<b>SFD</b>	Système Financier Décentralisé
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	Union Monétaire Ouest Africaine
<b>VAE</b>	Validation des Acquis de l'Expérience
<b>ZES</b>	Zone Économique Spéciale
<b>ZLECA</b>	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine



## PREAMBULE

Dans un contexte marqué par la nomination d'une nouvelle Présidente de l'Institution, Dr Aminata TOURÉ et de mise en œuvre de la deuxième phase du Plan Sénégal Emergent (2019- 2023), le CESE ambitionne de recentrer ses priorités. Ainsi, en plus de sa compétence d'aide à la prise de décision en matière de suivi et d'évaluation des évolutions sur le plan économique, social et environnemental afin de suggérer les adaptations requises, de nouvelles orientations sont déclinées. En pratique, le Conseil se veut un espace inclusif et un vivier de réflexion scientifique, ouvert et au service des communautés.

Les exigences conjoncturelles, dictées par la récurrence des violences faites aux femmes et aux filles ainsi que les défis structurels en matière de compétitivité et de prise en charge de la problématique de l'emploi, ont inspiré les choix des thèmes opérés lors de cette première session extraordinaire de l'année 2019.

**La première plénière**, sur "les violences faites aux femmes et aux filles au Sénégal, la protection et la prise en charge des victimes", a été une opportunité d'échange, avec Mme Ndèye Sali Diop DIENG, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, sur les nouvelles orientations de l'Etat. Pour les acteurs de la société civile conviés à la rencontre, c'était des moments exceptionnels de plaider, de partage des expériences et des bonnes pratiques, pour une prise en charge plus efficace de la problématique.

**Les deuxième et troisième plénières**, avec l'Association des Brevetés des Ecoles nationales d'Administration et de Magistrature (ABENAM) et le Ministre en charge du PSE, Dr Cheikh KANTÉ, ont aidé à un meilleur cadrage de la saisine présidentielle. La qualité des débats sur le thème " l'administration dans le processus d'émergence : entre mutation, changement et ajustement " et "les avancées et nouveaux défis dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du PAP 2 du PSE ", atteste bien la pertinence des choix établis. Ces deux séances ont permis au Conseil de mieux structurer le thème de sa deuxième session ordinaire de l'année 2019.

**Les quatrième et cinquième plénières** ont conduit à l'adoption de deux projets d'avis, préparés lors de la première session ordinaire de l'année 2019.

Le premier sur le thème "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?" , résulte des travaux de l'inter-commission

composée des commissions : (i) de l'Economie, des Finances, du Commerce et de la Conjoncture ; (ii) du Développement Industriel, de l'Energie et des Technologies; (iii) du Genre, de l'Equité et de la Bonne Gouvernance. La séance d'examen et d'adoption a été rehaussée par la présence de M. Amadou HOTT, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

IL s'agit d'une contribution du CESE à la consolidation et/ou réorientation stratégique des choix politiques pour améliorer la compétitivité du secteur privé national et optimiser la mobilisation des ressources internes, afin de mieux tirer profit des opportunités de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA). Ainsi, au delà de l'identification des principales contraintes, des suggestions pertinentes ont été formulées.

Le second porte sur le thème "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes". Il a été préparé par l'inter-commission composée des commissions : (i) de l'Artisanat, de la Culture, du Tourisme et des Sports et (ii) de la Jeunesse, de l'Education, de la Formation, du Travail et de l'Emploi. Monsieur Dame DIOP, Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, a marqué de sa présence la séance plénière d'examen et d'adoption.

A travers ce thème, les mesures préconisées par le CESE vont dans le sens de tirer le meilleur parti des initiatives de l'État en faveur de l'auto-emploi des jeunes. Pour ce faire, suite aux séances d'audition et à l'exploitation de la documentation disponible, le Conseil a procédé à l'analyse des résultats d'étape et des impacts du programme de rénovation de l'apprentissage, notamment en matière de promotion de la créativité et de l'auto-emploi des jeunes.

Par ailleurs, les travaux de la première session extraordinaire ont été également marqués par les séances d'audition sur "la contribution du CESE à l'évaluation prospective de l'Acte 3 de la décentralisation". L'adoption du projet d'avis préparé par la commission du développement territorial et local, élargie aux élus locaux, est renvoyée à la deuxième session ordinaire d'année 2019.

Lors de la plénière de clôture, le Conseil a adopté les termes de référence et le calendrier des travaux de la deuxième session ordinaire de l'année 2019, ainsi que le projet de texte, modifiant le règlement intérieur du CESE.

Le présent rapport se structure en deux parties. La première revient sur la synthèse des travaux des séances plénières d'information. La seconde, porte essentiellement sur les avis adoptés, en présence des Ministres concernés.

## MOT DE LA PRESIDENTE

Je voudrais profiter de cette opportunité pour rendre, à nouveau, grâce à Allah Le Tout Puissant et réitérer mes très sincères remerciements à Monsieur le Président de la République, son Excellence Monsieur Macky SALL. Ma nomination à la tête du Conseil Economique, Social et Environnemental, témoigne de sa confiance renouvelée et réaffirme son choix, constant, pour la rigueur et la performance. Cette nouvelle fonction m'offre la possibilité d'exercer une mission sacerdotale et d'être à l'écoute de nos concitoyens, pour apporter à l'Etat le soutien requis à la réalisation de ses ambitions pour le développement du Sénégal.

J'en profite également pour rendre un vibrant hommage à mon prédécesseur, Madame Aminata TALL, un modèle incontestable du leadership féminin Sénégalais.

Par ailleurs, outre l'entame d'une nouvelle mandature par notre Institution (2018-2023) et la mise en œuvre du PAP 2 du PSE (2019-2023), le contexte de nos travaux et de la présente publication est également marqué par le rappel à DIEU de Monsieur Ousmane Tanor DIENG, Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales, un grand serviteur de nation; de Madame Marième HANNE, quatrième Vice Présidente de l'Institution, de Monsieur Mamadou kana DIALLO, Conseiller de l'institution, de Monsieur Amath DANSOKHO, un combattant infatigable et fidèle compagnon du Président de la République, son Excellence M. Macky SALL et M. Jacques DIOUF, ancien DG de la FAO et Ministre Conseiller du Président de la République . Qu'ALLAH LE TOUT PUISSANT les accueille dans son Paradis céleste.

Au regard des exigences de l'heure, mon ambition est de faire du CESE un espace fécond de dialogue avec l'ensemble des acteurs économiques, scientifiques, culturels et politiques qui œuvrent pour le développement du Sénégal et la préservation de notre environnement, afin de mettre à la disposition de l'Etat, des recommandations pertinentes, susceptibles de contribuer à la prise en charge, des sujets intéressant nos concitoyens. En pratique, nos réflexions doivent toujours résulter d'une volonté commune d'accompagner l'Etat sur les priorités qui pourront avoir un impact positif sur l'équilibre économique, pour le développement durable et le bien-être des populations.

Le thème d'ouverture de notre première session extraordinaire, portant notamment sur "les violences faites aux femmes et aux filles au Sénégal, la protection et la prise en charge des victimes", a offert au CESE une opportunité de se prononcer sur la portée et les limites des lois, politiques et programmes initiés par l'Etat du Sénégal. L'invitation des acteurs de la société civile à cette séance plénière témoigne de mon choix, de rapprocher l'Institution à nos concitoyens. Une innovation que nous souhaitons perpétuer. Les éléments de réflexion enregistrés constituent une bonne base, pour une auto saisine sur la question, lors de nos sessions ultérieures.

Les séances plénières d'information, initiées avec l'Association des Brevetés des Ecoles nationales d'Administration et de Magistrature (ABENAM) sur le thème " l'administration dans le processus d'émergence : entre mutation, changement et ajustement " et le Ministre en charge du PSE Dr Cheikh KANTÉ, sur "les avancées et nouveaux défis dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du PAP 2 du PSE " , ont été des moments forts de partage et de mise à niveau des conseillers.

L'adoption de deux projets d'avis, portant sur les thèmes "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?" et "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal: impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes", ont permis à notre assemblée plénière d'apporter des contributions de haute facture, sur des questions majeures, dans un marché mondial de plus en plus ouvert avec des défis persistants en matière d'emploi.

Enfin, les innovations introduites dans le règlement intérieur de l'institution, nous offre aujourd'hui, plus de possibilité d'assurer une animation scientifique, à temps plein. Aussi, les orientations et/ou recommandations formulées au niveau du présent rapport, renseignent à suffisance sur la pertinence des sujets traités et des choix alternatifs suggérés, pour une prise en charge plus efficace desdites questions.

**Dr Aminata TOURÉ**

Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental

## RESUME EXECUTIF

Les travaux de la première session extraordinaire du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), tenus du 30 juillet au 08 août 2019, ont été présidés par Dr Aminata TOURÉ, nouvelle Présidente de l'Institution, nommée par le décret n°2019-905 du mardi 14 mai 2019.

Neuf points ont été traités. Outre les travaux de la commission du développement territorial et local, élargie aux élus locaux, sur "la contribution du CESE à l'évaluation prospective de l'Acte 3 de la décentralisation" (i), de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse pour l'élaboration des termes de référence et du calendrier des auditions de la saisine présidentielle (ii), ainsi que de la réunion du bureau, élargie au Présidents de commission (iii), six séances plénières ont été tenues.

Les trois premières ont porté sur des sujets d'une grande importance pour le bien être des populations et la gouvernance du pays :



Deux séances plénières ont été également consacrées à l'adoption des Avis préparés par le CESE, portant sur les thèmes : (1) "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?" et (2) "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes".

La dernière séance, coïncidant à la clôture de la session, a été l'occasion pour l'Assemblée plénière du CESE d'adopter les documents préparatoires des travaux de la deuxième session ordinaire de l'année 2019 et les modifications apportées au règlement intérieur de l'Institution.

De ce fait, le présent rapport est subdivisé en deux parties. La première fait l'économie des sessions d'information et la seconde porte sur les Avis.

**Les séances plénières d'information ont été tenues, respectivement, avec Madame Ndèye Sali Diop DIENG MFFGPE, les membres de l'ABENAM et Dr Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du PSE.**

## 1. SÉANCE PLÉNIÈRE SUR LE THÈME "PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES AU SÉNÉGAL, LA PROTECTION ET LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES"

La séance a marqué l'ouverture des travaux de la session extraordinaire. Elle a enregistré la participation distinguée de Madame Ndèye Sali Diop DIENG, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, de Monsieur Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, ainsi que des acteurs de la société civile.

La communication introductive de Mme la Présidente, Dr Aminata TOURÉ et l'intervention de Mme le Ministre ont permis d'indiquer l'orientation des débats. En plus des avancées relevées sur les plans législatif, réglementaire et de la définition des politiques sectorielles, programmes et projets adaptés en matière de promotion et protection des droits de la femme et de l'enfant, les acteurs ont été unanimes sur le caractère complexe et préoccupant de la problématique.



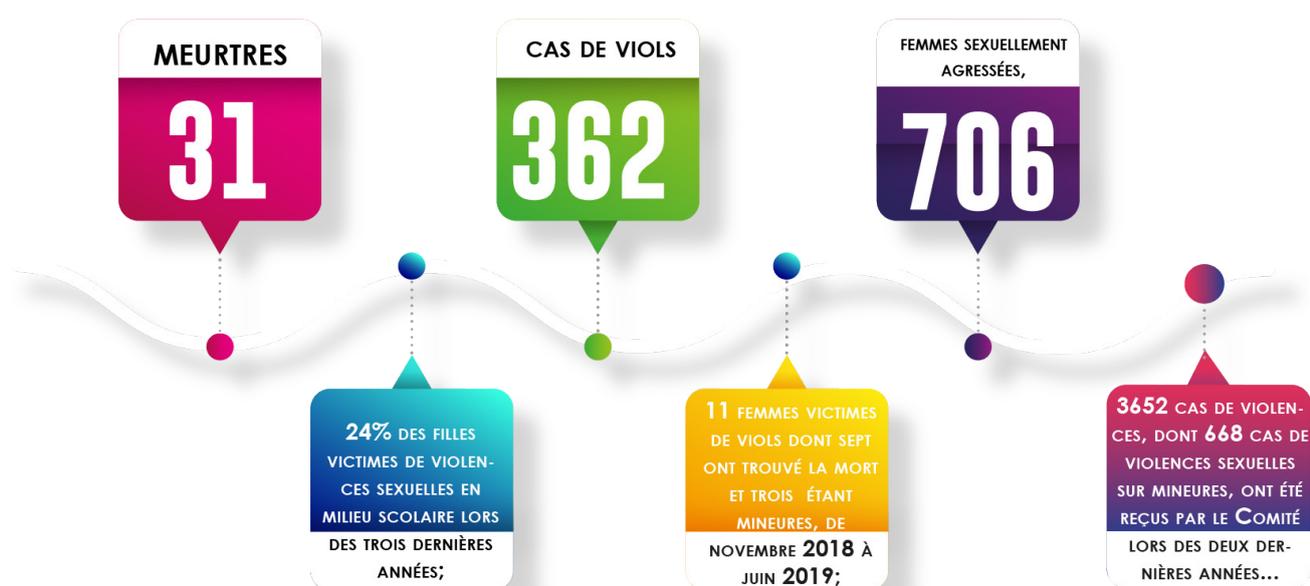
Ndeye Sali Diop DIENG, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants.

Aussi, l'intervention de Mme Penda Seck DIOUF du Comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a permis de rappeler l'importance démographique des femmes ( plus de 50,4%<sup>1</sup> de la population sénégalaise)<sup>2</sup> et leur apport au niveau des ménages (90% des charges domestiques). Toutefois, les données statistiques partagées par Mme DIOUF ont suscité de nombreux questionnements sur l'efficacité des lois et politiques en vigueur, à savoir :

<sup>1</sup> Communication de Mme Penda Seck Diouf du comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, 1ère session extraordinaire 2019 ;

<sup>2</sup> Idem

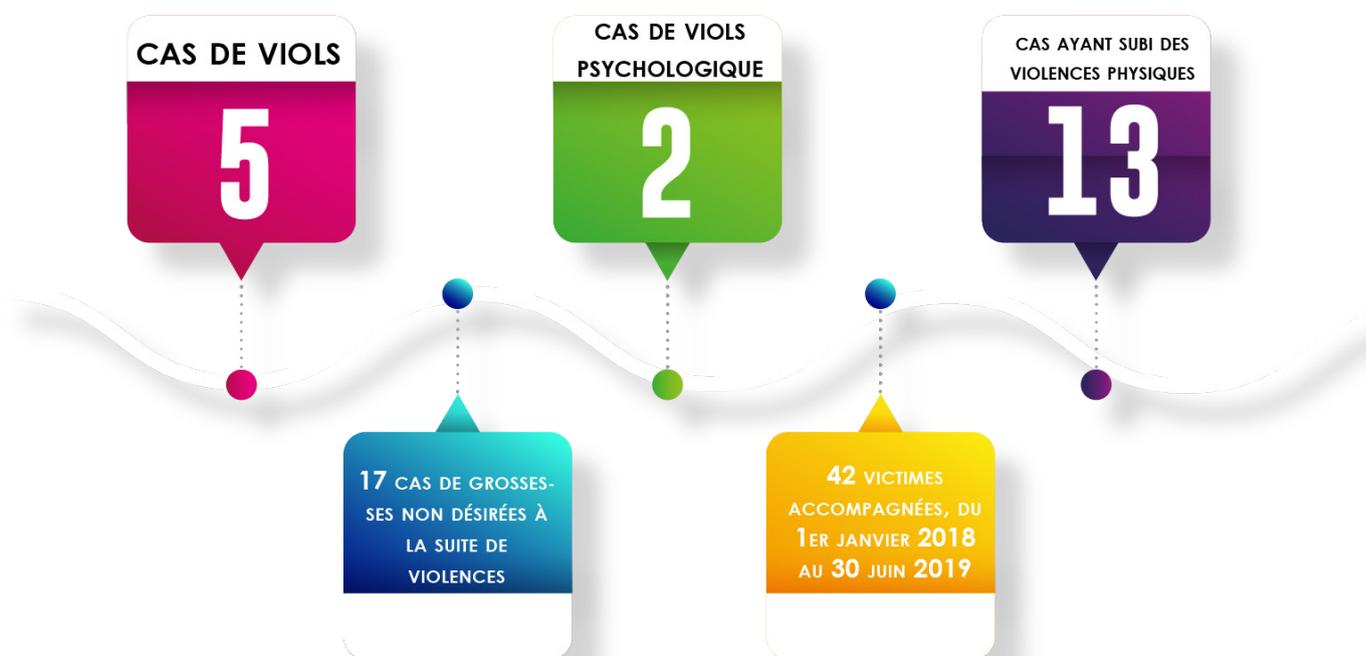
# CAS DE VICTIMES DE VIOLENCE SUIVIS PAR LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES



**Source :** communication de Mme Penda Seck DIOUF du Comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles au CESE, 1ère session extraordinaire de l'année 2019

A ces chiffres s'ajoutent les témoignages poignants d'El hadji Elias NDOYE, Coordonnateur du Collectif de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants "DAFA DOY" et de Mme Mona CHASSERIO, fondatrice de la **Maison Rose**.

## SITUATION DES FEMMES ET FILLES VICTIMES DE VIOLENCE, SUIVIES AU NIVEAU DE LA MAISON ROSE "2018-2019"



**Source** : CESE, communication de Mme Mona CHASSERIO, 1ère session extraordinaire de l'année 2019

### **Principales pistes de réflexion, orientations et / ou recommandations suggérées par la plénière et les acteurs pour réduire ou éliminer les violences basées sur le genre :**

○ au titre de l'effectivité des lois existantes ou de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire :

- d'appliquer rigoureusement les lois sur l'élimination des VBG et d'améliorer la mise à disposition de l'aide juridique pour faciliter l'accès à la justice ;
- de réviser le code de la famille et d'harmoniser le droit positif interne à nos obligations sur le plan international ;
- de reconsidérer l'inceste comme une circonstance aggravante du viol ;



○ **au titre de l'amélioration ou du renforcement des politiques sectorielles :**

- de procéder à une actualisation constante de l'agenda du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, notamment en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- d'intégrer le programme nationale genre et élimination des VBG dans le deuxième plan d'actions prioritaires du PSE avec une approche multisectorielle et multidimensionnelle impliquant la société civile, les communautés de base, les familles ;
- d'octroyer une allocation budgétaire sensible à l'élimination des VBG axée sur la prévention, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences ;

- de créer des centres d'hébergement, de soins et de secours d'urgence, au profit des femmes et jeunes en situation de détresse ;

- d'introduire des modules sur la paix, la sécurité et la citoyenneté dans les programmes scolaires ;

○ **au titre de l'amélioration ou du renforcement de la communication :**

- d'accompagner la sécurisation de l'espace familiale et le renforcement des stratégies endogènes communautaires de prévention, d'alerte et de veille ;

○ **au titre de l'amélioration ou du renforcement du partenariat :**

- de soutenir les organisations de la société civile partenaires dans la lutte contre les VBG ;

- de co-organiser un évènement national, sous la forme d'un forum ou d'une conférence publique portée par les jeunes, pour servir en exemple les leaders féminins qui se sont distingués dans la promotion des droits de la femme ;

- d'amener les organisations de la société civile à saisir formellement le Conseil sur des thématiques en rapport avec la question des VBG ;

- de valoriser la collaboration avec le mouvement associatif féminin et d'en faire un levier important dans la mobilisation communautaire.

## 2. SÉANCE PLÉNIÈRE SUR "L'ADMINISTRATION DANS LE PROCESSUS D'ÉMERGENCE : ENTRE MUTATION, CHANGEMENT ET AJUSTEMENT "

La séance a enregistré une présence distinguée des membres de l'Association des Brevetés des Écoles nationales d'Administration et de Magistrature (ABENAM). Ils ont répondu massivement à l'invitation du CESE. Parmi ces derniers, force est de dénombrer le Ministre, Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République et le Directeur du Bureau Organisation et Méthode (BOM).

Pour mieux cerner le sujet, deux points de repère ont été appréhendés : le rappel de l'historique des réformes qui ont jalonné la marche du Sénégal, de l'indépendance à nos jours et les recommandations issues du Forum national de l'Administration, initié par le Chef de l'Etat en 2016. Aussi, les interventions des différents orateurs ont permis de revenir sur les principes sacrosaints de l'administration publique, les atouts, limites et nouveaux défis, dans un contexte marqué par la mise en œuvre du deuxième plan d'actions prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE).

En pratique, outre l'urgence d'une refonte des structures de l'administration, de la révision du statut général de la fonction publique, d'une maîtrise des effectifs (par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et surtout de la masse salariale qui obère le budget de l'État, la réforme des procédures administratives à travers la dématérialisation, ainsi que d'autres constats pertinents ont été relevés. Il s'agit, entre autres:

- de la nécessité de restaurer la confiance entre l'administration et ses administrés ;
- l'urgence d'une prise en charge effective de la lancinante question de la grille salariale et du régime indemnitaire des agents ;
- de l'état de mise en œuvre des missions assignées au comité de modernisation de l'administration publique, créé par décret 2017-231 du 07 février 2017 ;
- des défis en matière d'administration fiscale (qualité des relations entre les agents de recouvrement et les usagers qui doivent être traités comme des clients...) et de promotion de la culture du civisme fiscal, de la transparence et de l'intégrité des agents ;

- de la mauvaise gestion des archives et ses conséquences aux plans économique, social et judiciaire...

**Principales pistes de réflexion, orientations et/ou recommandations suggérées par la plénière et les acteurs pour promouvoir une administration de développement, au service des usagers :**

- la révision du statut général de la fonction publique, de la grille salariale et du régime indemnitaire ;
- la création d'une boîte à idées en ligne ;
- la révision du système de notation ;
- la création d'un observatoire de la qualité du service public ;
- la dématérialisation des procédures et la possibilité de permettre aux agents publics d'améliorer leurs connaissances grâce aux TIC (conception de logiciels adaptés, formation initiale et continue des agents de l'administration, acquisition d'équipements de qualité, mise en place d'un dispositif de maintenance et sécurisation des données...).

### 3. SÉANCE PLÉNIÈRE SUR "LES AVANCÉES ET DES NOUVEAUX DÉFIS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES DU PAP 2 DU PSE"



Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du suivi du PSE

L'objectif d'inviter le Dr Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du suivi du PSE a été doublement apprécié par l'assemblée plénière du CESE. Ses deux interventions et les débats qui ont suivis ont permis aux Conseillers de mieux apprécier les réalisations phares du premier plan d'actions prioritaires (PAP1) du PSE et les principaux défis identifiés pour une mise en œuvre efficace du deuxième PAP.

Partant de l'acceptation que le PSE est un modèle innovant de planification, associant les défis sur le plan économique et l'exigence de satisfaire les besoins des populations. Partant de l'acceptation que le PSE est un modèle innovant de planification, associant les défis sur le plan économique et

l'exigence de satisfaire les besoins des populations, la présentation du Ministre en charge du PSE a établi une moyenne de 6% de la courbe de la croissance économique, nous alignant parfaitement aux ODD.

Sur le plan social, les réalisations du PAP 1 du PSE ont impacté positivement:

- l'évolution du PIB par habitant ;
- le marché du travail avec plus 491.000 emplois<sup>3</sup> créés hormis ceux du secteur de l'agriculture ;
- les conditions de vie des populations avec plus de 3.864 villages électrifiés<sup>4</sup> ;

<sup>3</sup> Communication de Dr Cheikh KANTE, Ministre en charge du suivi du PSE, 1ère session extraordinaire de l'année 2019 du CESE.

<sup>4</sup> Communication de Dr Cheikh KANTE, Ministre en charge du suivi du PSE, 1ère session extraordinaire de l'année 2019 du CESE ;

○ la démocratisation de l'accès à l'éducation au niveau moyen et supérieur, à travers la création de 8 nouvelles universités et plus de 162 collèges<sup>5</sup> ...

En plus des avantages comparatifs de notre pays en matière de stabilité politique, de cohésion sociale et de gestion démocratique du pouvoir, ces résultats ont valu au Sénégal de nouveaux engagements de la communauté internationale, du secteur privé international et national, pour le financement du PAP 2 du PSE, lors de son dernier passage au Groupe Consultatif de Paris, en décembre 2018.

Toutefois, en plus des 19 réformes envisagées pour accompagner la mise en œuvre du PAP 2 du PSE et des nouvelles exigences en matière de compétitivité avec l'avènement de la ZLECA, certaines questions agitées par la plénière devraient faire l'objet d'une attention plus soutenue. Parmi celles-ci, il convient de retenir : les retards notés dans l'achèvement de nombreux projets du PAP 1, les lenteurs et dysfonctionnements au niveau de l'administration, ainsi que l'obligation d'un changement de comportement des Sénégalais.

**La deuxième partie présente les avis adoptés lors de la session extraordinaire.**

<sup>5</sup> *Idem*

#### 4. SÉANCE PLÉNIÈRE D'EXAMEN ET D'ADOPTION DU PROJET D'AVIS SUR "QUELLES POLITIQUES POUR UNE PLUS GRANDE COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ NATIONAL ET UNE MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES INDISPENSABLES À LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE DANS UN CONTEXTE DE LIBRE ÉCHANGE CONTINENTAL ?"

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a adopté, en sa séance du lundi 05 août 2019, à 10h00, l'avis sur "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?", en présence de M. Amadou HOTT, Ministre de l'Économie, du Plan de la Coopération et de M. Samba SY Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Il s'agit d'un complément des avis n°2014-01 du 22 avril 2014 sur "le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au PSE" et n°2016-01 du 18 avril 2016 sur "le rôle et la place du partenariat public-privé dans la mise en œuvre du PSE et la promotion du secteur privé national".

Plus de dix-sept (17) structures ont été auditionnées dans le cadre de cette étude. Les constats établis ont porté essentiellement sur : l'environnement économique et des affaires au niveau international, régional, sous-régional et national ; les forces et faiblesses en matière de compétitivité du secteur privé national (structuration et caractéristiques du secteur privé, accès au financement, environnement des affaires, appui, encadrement et renforcement des capacités des entreprises) ; la mobilisation des ressources intérieures (contraintes dans le contexte de libre échange continental) ; la Zone de Libre Échange Continentale.

**Ainsi, les recommandations formulées s'étendent principalement sur :**

1. l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales, tirée par un secteur privé fort, intégrant des PME/PMI suffisamment préparées à une participation dynamique à la transformation structurelle de l'économie Sénégalaise dans un contexte de libre échange continental ;
2. le relèvement conséquent du niveau de mobilisation des ressources intérieures en vue d'atteindre les résultats attendus de la seconde phase du PSE, et la réalisation d'une croissance inclusive et un développement durable ;
3. l'exploitation et l'optimisation des opportunités de la ZLECA.

Un débat fructueux a été engagé avec M. HOTT afin de mieux élucider les nouvelles orientations de l'Etat pour accompagner le secteur privé national, promouvoir la fiscalité citoyenne et la destination Sénégal, renforcer le dispositif institutionnel de financement des PME et PMI quoique d'importants efforts ont été déjà consentis par l'Etat, développer la formation professionnelle en vue d'une meilleure qualification des ressources humaines, valoriser les bonnes initiatives comme DB Foods<sup>6</sup>, en matière de transformation du riz paddy.



<sup>6</sup> Unité de transformation du riz paddy en riz blanc, d'une valeur de 450 millions f CFA au niveau de la vallée...

## 5. SÉANCE PLÉNIÈRE D'EXAMEN ET D'ADOPTION DU PROJET D'AVIS SUR "RÉNOVATION DE L'APPRENTISSAGE, PROMOTION DE LA CRÉATIVITÉ ET DU TRAVAIL DÉCENT AU SÉNÉGAL : IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES"

L'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) sur le thème "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes" a été adopté le mardi 06 août 2019, en présence de Monsieur Dame DIOP, Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat et de M. Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

L'avis s'inscrit dans le prolongement des réflexions engagées à travers les avis n° 2013 -05 du 10 décembre 2013 sur "la création d'emplois pour les jeunes : quelles stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes mettre en œuvre?" et n° 2016 - 08 du 14 novembre 2016 sur : "Quels dispositifs pour l'adéquation formation - emplois qualifiés nécessaires au développement économique du Sénégal".

Plusieurs étapes ont ponctué le processus de son élaboration. Plus de sept séances d'audition ont été réalisées avec les professionnelles du secteur : acteurs institutionnels, acteurs sociaux, personnes ressources, membres du secteur privé et partenaires techniques.

Pour faciliter l'exploitation du document et en cohérence aux textes en vigueur au niveau national, les concepts spécifiques au sujet ont fait l'objet d'une bonne clarification.

L'exploitation de la synthèse des débats des séances d'audition et des ressources documentaires disponibles ont permis d'établir des éléments pertinents de constats aux titres desquels :

- Les caractéristiques du contexte sur le développement de l'apprentissage ;
- la problématique de l'emploi au Sénégal ;
- les stratégies de prise en charge et d'amélioration des systèmes d'apprentissage informel ;

- les exemples et bonnes pratiques qui attestent de la cohérence des choix préconisés, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'apprentissage rénové et son impact sur l'auto-emploi des jeunes ;
- des contraintes liées au développement de l'apprentissage rénové.

**Les recommandations formulées s'articulent autour de trois grands axes :**

1. l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ;
2. la valorisation de l'apprentissage rénové et l'optimisation de son impact sur l'auto-emploi des jeunes ;
3. la mobilisation et l'orientation des ressources.

M. le Ministre Dame DIOP partage les éléments relevés sur la pertinence du thème, l'exhaustivité des analyses et la clarté des recommandations formulées.



# CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental

## **PREMIERE PARTIE :** **SYNTHESE DES TRAVAUX** **DES SEANCES PLENIERES** **D'INFORMATION**



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

## **SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES SEANCES PLENIERES D'INFORMATION**

Le CESE a invité, lors de sa session extraordinaire du 30 juillet au 08 août 2019, Mme le Ministre Ndeye Sali Diop DIENG, l'Association des Brevetés des Ecoles nationales d'Administration et de Magistrature et Dr Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du PSE. Les thèmes discutés, sous le format de séances plénières d'information, ont respectivement porté sur :

- 1) "la prévention des violences faites aux femmes et aux filles, la protection et la prise en charge des victimes" ;
- 2) "l'administration dans le processus d'émergence : entre mutation, changement et ajustement" ;
- 3) "les avancées et nouveaux défis dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du PAP 2 du PSE".

La présente synthèse fait l'économie des échanges fructueux pour chacun des thèmes et des principales orientations ou préconisations.

## I. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2019

Le CESE s'est réuni en séance plénière le mardi 30 juillet 2019, à 10 h 00, à l'auditorium Mamba GUIRASSY, sous la présidence de Dr Aminata TOURÉ, pour l'ouverture de la première session extraordinaire de l'année 2019.

Les travaux se sont déroulés en présence de Madame Ndèye Sali Diop DIENG, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants et de Monsieur Samba SY Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Outre les salutations et remerciements d'usage, Madame la Présidente présente à l'assemblée plénière les neuf points de l'agenda de la session, pour adoption.

Introduisant le thème sur "la prévention des violences faites aux femmes et aux filles au Sénégal, la protection et la prise en charge des victimes", Mme la Présidente est revenue sur l'ampleur et le caractère complexe de la problématique, ainsi que sur les limites relevées dans les réponses préconisées par l'Etat et les autres partenaires de la société civile.

Madame Ndèye Sali DIOP DIENG, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, se félicite de l'initiative du CESE. Dans sa communication, elle rappelle l'importance que l'Etat accorde à la problématique à travers le corpus législatif et réglementaire et les différentes politiques sectorielles initiées en matière de promotion et protection des droits de la femme et de l'enfant (stratégie nationale de protection de l'enfant, stratégie nationale pour l'équité et l'égalité du genre 2016-2026...).

Elle précise aussi que l'évaluation, en 2017, du deuxième plan d'actions national et l'accélération de l'abandon de l'excision déroulée de 2010 à 2015 ont permis de constater 6.809<sup>7</sup> déclarations d'abandon communautaire et une baisse de la pratique qui est passée de 26%<sup>8</sup> en 2010, à 23%<sup>9</sup> en 2016. Elle ajoute qu'une nouvelle stratégie, assortie d'un plan d'action, devrait être adoptée avant la fin de l'année.

Concernant la loi relative à la traite des personnes et pratiques assimilées et la protection des victimes, elle fait savoir qu'un nouveau plan d'action est en cours d'élaboration sous l'égide du ministère de la Justice. Elle souligne que le plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la protection des droits humains (**2017-2021**) vise à protéger les femmes et les filles.

Elle précise que dans ce cadre 6 projets sont en phase de maturation et d'études de faisabilité au niveau du ministère en charge de la planification.

En prélude au Conseil présidentiel sur la sécurité des personnes et des biens, le comité technique s'est réuni le 11 juin 2019 en session extraordinaire pour lancer le processus de synthèse des contributions des différentes organisations de femmes. La session de validation des résultats de cet exercice est prévue le 2 août 2019.

Elle revient ensuite sur les différents programmes et projets ayant bénéficié de l'appui des PTF, notamment le PNUD, en partenariat avec la Corée du Sud, la Coopération Italienne, ainsi que le lancement par le chef de l'Etat de la Campagne **"He for she"** (lui pour elle) et l'organisation en juin 2019 du premier Sommet sur les Mutilations Génitales Féminines et le Mariage d'Enfant, en collaboration avec la Gambie et l'ONG **Safe Hands For Girls**.

<sup>7</sup> Communication de Mme Ndeye Sali Diop DIENG, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'enfant, 1ère session extraordinaire de l'année 2019 du CESE ;

<sup>8</sup> Idem

<sup>9</sup> Idem

Elle précise que pour une éradication totale ou une forte réduction du phénomène il faut : une réalisation des objectifs du PSE, une large communication sur les effets négatifs de la violence sur les femmes ; le développement d'une culture du signalement et de la dénonciation; le renforcement des mécanismes de prévention; la libération de la parole des victimes et des familles. La communication sociale sur le phénomène aidera à une meilleure prise en charge des besoins et attentes des victimes. Pour ce faire, plusieurs actions sont entreprises par son département.

Pour la contribution de la société civile, trois expériences ont été partagées.

○ Les femmes, qui représentent 50,4% de la population sénégalaise et 39% de la population active, supportent 90% des charges domestiques, assurent 70% de la main d'œuvre agricole et produisent plus de la moitié des produits vivrier, sont indispensables à l'épanouissement de la famille et de la société.

○ **Lors des trois dernières années, il a été recensé :**

- 31 meurtres, 362 cas de viols ;
- 706 femmes sexuellement agressées ;
- 24 des filles victimes de violences sexuelles en milieu scolaire.

○ De plus, de novembre 2018 à juin 2019, 11 femmes victimes de viols ont été recensées dont sept ont trouvé la mort et les trois étant mineures.

○ Le comité de lutte contre les violences faites aux femmes à reçu ces deux dernières années 3.652 cas de violences dont 668 cas de violences sexuelles sur mineures, 60% constituant des coups et blessures volontaires et 20% des violences verbales et altercations violentes ayant abouti à des violences physiques et 25% des violences économiques.

**(communication de Mme Penda Seck DIOUF du Comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles au CESE, 1ère session extraordinaire de l'année 2019)**

○ les Violences Basées sur le Genre (VGB) constituent ainsi un frein à leur autonomisation, leur sécurité et leur participation au développement.

**Pour finir, elle propose pour une réduction des VBG :**

- l'intégration d'un programme national genre et l'élimination des VBG dans le deuxième plan d'actions prioritaires du PSE avec une approche multi-sectorielle et multidimensionnelle impliquant la société civile, les communautés de base, les familles ;
- une allocation budgétaire notable pour l'élimination des VBG axée sur la prévention, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences;
- la sécurisation de l'espace familial et le renforcement des stratégies endogènes communautaires de prévention, d'alerte et de veille ;
- l'application des lois sur l'élimination des VBG, l'amélioration et la mise à disposition de l'aide juridique pour faciliter l'accès à la justice ;
- la mise en place de centres d'hébergement, de soins et de secours d'urgence ;
- la reconsidération de l'inceste, examiné comme une circonstance aggravante du viol, sans précision de la sanction encourue ;
- l'introduction de modules sur la paix, la sécurité et la citoyenneté dans les programmes scolaires ;
- le soutien aux organismes de la société civile partenaires dans les luttes contre les VBG.

*Sa communication a été renforcée par l'exposé de Monsieur Elias NDOYE, coordonnateur du **Collectif contre les violences faites aux femmes et aux enfants "DAFA DOY"** qui a remis un mémorandum à la Présidente.*

- La **"maison rose"** est une structure d'accueil des filles et des femmes victimes de violences dans les départements de Pikine et de Guédiawaye.
- Entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2019, elle a accompagné 42, victimes dont :
  - 5 pour viol, **17 cas de grossesses non désirées** à la suite de violences ;
  - **13** ayant subi des violences physiques et 2 de la violence psychologique.
- Aussi, **29 enfants** sont nés à la "Maison Rose" pendant la période précitée.
- En **10 ans d'expérience**, la naissance de plus de **160 bébés** y a été enregistrée.

En réaction aux communications des invités, les conseillers ont salué la qualité des contributions de Mme le Ministre et des membres de la société civile. Par ailleurs, ils ont relevé :

AXES	POINTS RELEVÉS PAR LES CONSEILLERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• au titre de la perception, du dimensionnement de la question et du ciblage :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la problématique de la violence en général au sein de la société Sénégalaise ;</li> <li>- le besoin de clarifier la notion de "genre" et d'approfondir ou d'élargir la définition de "violences" ;</li> <li>- l'importance d'intégrer dans la réflexion la cible "petit garçon", notamment les enfants dans les "Daara" et ceux en situation de rue ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• au titre du cadre législatif et réglementaire :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en charge des victimes les plus vulnérables, notamment les femmes en situation de handicap ;</li> <li>- l'absence d'évaluation systématique de nos textes de loi ;</li> <li>- la lenteur des procédures judiciaires ;</li> </ul>

- au titre des politiques et programmes pour la prévention des violences, la protection et la prise en charge des victimes :

- la nécessité de réfléchir sur la pertinence de criminaliser le viol et de rétablir la peine de mort ;
- l'absence de données fiables sur l'ampleur du phénomène qui impacte négativement sur l'efficacité des politiques et stratégies mises en œuvre ;
- l'absence de résultats satisfaisants dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles malgré la multitude des réponses mises en œuvre depuis des années ;
- le silence de la communication du Ministre sur les violences perpétrées par des femmes envers d'autres femmes ou à l'endroit des hommes ;
- l'insuffisance du budget du Ministère pour faire face aux Violences Basées sur le Genre ;
- la nécessité de maîtriser l'accès à internet chez les enfants et d'installer les bases d'une éducation sexuelle saine au sein des familles ;



Pour renforcer la législation en vigueur, **le dispositif institutionnel et l'efficacité des politiques et stratégies mises en œuvre**. Par ailleurs, les conseillers ont formulé les propositions suivantes :

○ **au titre de l'amélioration des connaissances :**

- **mener une étude approfondie** sur les causes socioculturelles des violences faites aux femmes et aux filles ;
- établir une cartographie des violences basées sur le genre au Sénégal ;

○ **au titre du renforcement du cadre législatif et réglementaire :**

- renforcer les sanctions judiciaires ;
- élaborer une charte nationale de lutte contre les violences ;
- réviser le code de la famille ;

○ **au titre de l'amélioration du dispositif institutionnel :**

- veiller à la redynamisation et au fonctionnement des cadres mis en place pour lutter contre ces violences ;
- mettre en place un cadre national de lutte contre les violences de façon générale et le harcèlement sexuel (pilote par le ministre en charge de la question), car il est primordial d'étendre les actions à des cibles autres que les femmes et les filles ;

○ **au titre du renforcement des politiques, stratégies et de la communication sociale :**

- éviter de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles un combat de féministes, car il s'agit de celui de toute la société ;
- renforcer l'implication des radios communautaires et des populations, notamment les leaders communautaires, les chefs religieux et coutumiers dans les campagnes de sensibilisation ;
- accorder une attention particulière à la condition des travailleurs domestiques ;

- communiquer davantage sur les violences en milieu professionnel et le harcèlement sexuel ;
- renforcer la sensibilisation et la formation des forces de l'ordre pour améliorer la prise en charge des victimes ;
- intégrer le thème sur les violences faites aux femmes et aux filles dans les axes de réflexion du dialogue national afin de forger un consensus autour d'une stratégie commune d'intervention ;
- poursuivre les efforts menés dans le cadre de l'autonomisation des femmes et prévoir des programmes de renforcement de capacités des leaders féminins au niveau local, notamment les conseillères et futures conseillères municipales;
- s'inspirer des politiques et stratégies efficaces, mises en œuvre dans certains pays comme le Burkina Faso, pour répondre à la problématique.

Enfin, les Conseillers ont **préconisé des axes de collaboration entre le CESE et le ministère de la Famille, notamment :**

- co-organiser un événement national, sous la forme d'un forum ou d'une conférence publique portée par les jeunes, pour servir en exemple les leaders féminins qui se sont distingués dans la promotion des droits de la femme ;
- saisir formellement le Conseil sur les thématiques.

En réponse aux questions des Conseillers, Mme le Ministre indique que les faits et les phénomènes sociaux sont de nature complexe, se dissolvent progressivement dans la durée, dans l'action concertée et dans la préservation collective. Ainsi, elle estime que le débat du jour est un élément essentiel à la construction d'une démarche méthodique et lucide pour une consolidation des approches et une prévention des menaces spécifiques sur les femmes et les filles.

Elle affirme avoir pris bonne note des suggestions et recommandations pertinentes et s'engage à les prendre en compte dans les nouvelles initiatives développées en collaboration avec les mouvements associatifs féminins. Les questions soulevées par l'assemblée seront appréhendées par son équipe comme des pistes de réflexions à approfondir.

Selon Madame le Ministre, dans la transformation qualitative des relations entre les hommes et les femmes et dans l'autonomisation de celles-ci, des réponses durables et structurelles existent face aux violences faites aux femmes et aux filles. La plupart des pratiques sources de violation des droits des femmes disparaîtront dans les programmes de promotion de l'équité sociale et territoriale à développer par le gouvernement. Les avancées en matière de scolarisation, d'éducation aux droits humains, d'outils de transformation et d'évolution sociale, d'information et de sensibilisation seront intensifiées, tout comme l'élargissement et le renforcement de l'offre de prise en charge de l'action sectorielle.

S'agissant du partenariat avec les différents acteurs, la collaboration avec le mouvement associatif féminin constitue un levier important dans la mobilisation communautaire.

Prenant la parole, Monsieur le Ministre Samba SY indique que les souvenirs convoqués lors des échanges constituent un lot de dons pour les mémoires oubliées des humains que nous sommes. Il magnifie la qualité des hommes et des femmes qui siègent au CESE et invite l'assistance à exploiter tout ce qui a été fait pour progresser.

Aller de l'avant passe, à son avis, par des réflexions sur des sujets importants comme celui qui est mis en débat aujourd'hui : partage des expériences, des bonnes pratiques et des nouvelles orientations de l'État pour la prévention des violences faites aux femmes et aux filles au Sénégal, la protection et la prise en charge des victimes.

Dans son allocution de clôture, en plus des remerciements adressés aux Ministres pour leur disponibilité et leur accompagnement permanent, à la société civile, aux membres du Conseil scientifique de l'Observatoire et aux Conseillers, Mme la Présidente est revenue sur l'intérêt que le Conseil accorde au respect des droits des femmes et des filles, et à leur bien-être.

Ainsi, malgré les efforts consentis par l'Etat et les acquis engrangés, elle invite Mme le Ministre à une actualisation constante de l'agenda de son département, notamment en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, au regard de la récurrence de la problématique.

En pratique, Mme le Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants, de par les missions de son département, détient les clés de la réussite de l'ambition du Chef de l'Etat de garantir à chaque famille sénégalaise et à chaque enfant le bien-être social et la protection requise.

Aussi Mme la Présidente a-t-elle magnifié la qualité de la contribution de la société civile et réitéré à toutes les organisations présentes la disponibilité du CESE à fortifier le cadre partenarial. Elle a également témoigné sa reconnaissance à tous les intervenants qui ont bien voulu formuler des prières et propos aimables à son endroit.

Avant de lever la séance, elle rappelle aux Conseillers la plénière prévue avec l'Association des Brevetés des Ecoles nationales d'Administration et de Magistrature (ABENAM), le mercredi 31 juillet 2019 à 15h 30, sur "l'administration dans le processus d'émergence : entre mutation, changement et ajustement".

## II. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2019 AVEC L'ABENAM



Le CESE s'est réuni en séance plénière d'information avec l'Association des Brevetés des Ecoles nationales d'Administration et de Magistrature (ABENAM), le mercredi 31 juillet 2019, à 15 h 30, à l'auditorium Mamba GUIRASSY, sous la présidence de Dr Aminata TOURÉ.

Dans son propos liminaire, Madame la Présidente fait un bref rappel historique portant sur les générations de réformes qui ont jalonné la marche du Sénégal, de l'indépendance à nos jours, sur les recommandations issues de Forum national de l'Administration tenu au CICAD de Diamniadio en 2016 et sur le contexte de la saisine du Président de la République à laquelle le CESE est en train de répondre. Elle se félicite de l'engagement de l'ABENAM à contribuer à la réflexion.

La contribution des membres de l'ABENAM et des autres administrations représentées porte sur les diagnostics et prescriptions qui indiquent :

- que le développement est une affaire d'hommes, d'où l'importance de disposer de ressources humaines de qualité et la nécessité d'un strict respect de la continuité de la puissance publique, la séparation entre le grade et l'emploi et le recrutement par concours ;

- que la fonction publique de carrière renvoie à l'administration de commandement ;
- que la fonction publique d'emploi assure une certaine stabilité (qui peut être source d'inefficacité) ;
- que la fonction publique mixte (combinant flexibilité, compétences, adéquation profil/poste et rentabilité, peut assurer l'atteinte des résultats visés) ;
- qu'il faut, pour que notre administration participe efficacement à l'émergence :
  - réviser le statut général de la Fonction publique ;
  - réformer l'administration publique en s'inspirant des techniques de management qui ont réussi dans le privé ;
  - refondre les structures de l'administration ;
  - maîtriser les effectifs par une GFPEC et aussi et surtout la masse salariale qui obère le budget de l'État.
- qu'il faut voir comment aller vers une administration ouverte, horizontale, une administration de responsabilité, une administration de résultat, la nécessité de réformer la gestion financière et surtout des procédures administratives pour pallier les retards ;
- qu'il faut former des agents stratégiques, pragmatiques, orientés vers la culture du résultat ;
- qu'avec des administrés essentiellement jeunes, la nécessité de se renouveler s'impose à l'administration, sans oublier l'urgence de faire l'état des lieux de la dématérialisation, évaluer la qualité des effectifs, l'efficacité des CDI, voir les possibilités de joint-venture, la soutenabilité du système de rémunération.

**Pour accompagner les mutations en cours, dans un contexte de mise en œuvre du PSE et de l'acte 3 de la décentralisation, les Conseillers :**

- militent en faveur d'une administration de développement en lieu et place d'une administration d'urgence ou de commandement, et de sa modernisation, de la restauration de valeurs éthiques et la promotion du patriotisme et de la culture d'une gestion axée sur les résultats pour garantir une administration de performance ;
- rappellent la centralité du capital humain et la pertinence d'en faire l'axe 1 du PSE et le caractère irréversible du changement de comportement attendu des agents de l'administration vis-à-vis des usagers qui, avec les évolutions du moment, doivent être traités comme des clients, à l'image des pratiques en cours dans des pays comme le Canada ;
- considèrent que l'administration est le cadre opératoire des politiques publiques, d'où l'impérieuse nécessité d'une actualisation constante des connaissances des agents dans tous les secteurs ;
- pensent que les transformations attendues de l'administration doivent être, à la fois, organisationnelle (procédures, profil des agents, culture de la recherche...), numérique (dématérialisation...) et éthique, en conformité avec les directives de l'UEMOA ;
- se félicitent de l'avènement des universités thématiques et la volonté de l'Etat de s'orienter vers l'adéquation formation - emploi ;
- restent préoccupés par la qualité des relations entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat ;
- posent le problème de la fonction publique locale et des passerelles entre elle et l'administration centrale, notamment dans le traitement des agents ;



### **Les Conseillers se préoccupent :**

- de la nécessité de restaurer la confiance entre l'administration et les administrés ;
- de l'absence d'une volonté réelle pour la prise en charge effective de la lancinante question de la grille salariale et du régime indemnitaire des agents de l'Etat, ainsi que de l'usage des langues nationales en vue d'une meilleure accessibilité au service public ;
- du caractère statique des choix politiques en matière d'éducation avec un cycle de six ans à l'école primaire ;
- la persistance des lenteurs dans la délivrance de certains actes administratifs (extrait de naissance, casier judiciaire, autorisation de construire...), de la corruption... ;

### **Les Conseillers interpellent les invités sur :**

- l'état de mise en œuvre des directives présidentielles du 7 février 2017 et du décret portant sur la modernisation de l'administration ;
- les défis en matière d'administration fiscale et de promotion de la culture du civisme fiscal, de la transparence et de l'intégrité des agents ;
- la mauvaise gestion des archives et ses conséquences aux plans économique, social et judiciaire ;

### **En réponse aux questions et interpellations des conseillers, les invités :**

- partagent toutes les préoccupations soulevées en matière de restauration de l'éthique, du sens de la responsabilité, de formation initiale et continue des agents, des limites de notre système éducatif, du traitement salarial et de la motivation des agents., d'une administration plus ouverte... ;
- reviennent sur les mutations en cours au niveau de l'ENA pour adapter le projet pédagogique de l'école aux exigences transformationnelles de l'heure, surtout avec l'avènement du système LMD ;
- suggèrent la création d'un observatoire sur les administrations au sein du CESE et la possibilité d'établir une convention de partenariat avec l'ENA pour faire bénéficier de formations à l'administration du CESE.

En faisant la synthèse des débats, Mme la Présidente insiste sur le modèle d'administration des Nations Unies et sur la nécessité de poursuivre les efforts de dématérialisation des procédures administratives, laquelle dématérialisation est, selon elle, un outil efficace de lutte contre la corruption. Elle estime également que le fonctionnaire doit être largement au-dessus du citoyen moyen.

### **Après s'être félicité de la qualité du débat, la Présidente a proposé :**

- la création d'une boîte à idées en ligne ;
- la révision du système de notation ;
- la création d'un observatoire de la qualité du service public ;
- la possibilité de permettre aux agents publics d'améliorer leurs connaissances grâce aux TIC .

### III. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2019 AVEC LE MINISTRE EN CHARGE DU PSE

Le CESE s'est réuni en séance plénière d'information sur les avancées et nouveaux défis dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du PAP 2 du PSE en vue d'un meilleur cadrage de la saisine présidentielle, le jeudi 01 août, à 10 h, à l'auditorium Mamba GUIRASSY, sous la présidence de Dr Aminata TOURE.

Dans son allocution introductive, outre les salutations d'usage aux ministres invités, Madame la Présidente rappelle que la mission essentielle du CESE est d'apporter les orientations et ajustements nécessaires aux politiques publiques en vue d'accompagner la réalisation des ambitions du Président de la République.

Abordant le thème de la séance, elle évoque quelques éléments de contexte liés au dernier passage du Sénégal au Groupe consultatif de Paris, en décembre 2018. Preuve, si besoin en était, que le Sénégal est un pays attractif eu égard à ses nombreux avantages comparatifs (climat, démocratie solide, bonne gouvernance, cohésion sociale, justice ...).



Prenant la parole, M. le Ministre fait savoir, à l'entame de son intervention, que, de l'indépendance à nos jours, les multiples programmes de développement initiés par l'État n'ont pas produit de résultats qui ont impacté significativement le taux de croissance. Or, pour s'aligner aux ODD, il faut une croissance moyenne de 6%<sup>10</sup>. Ainsi, il affirme que le Plan Sénégal Emergent (PSE) est un modèle qui prend parfaitement en compte la satisfaction des besoins des populations.

Il indique que le Sénégal migre vers le PAP2 après analyse des facteurs-clés des succès du PAP1.

<sup>10</sup> Communication de Dr Cheikh Kanté, Ministre en charge du suivi du PSE, 1<sup>ère</sup> session extraordinaire de l'année 2019 du CESE ;

DOMAINES	PROGRÈS NOTÉS
Croissance	le taux de croissance moyen annuel du PIB tourne autour de 6,6% <sup>11</sup> ; le PIB par habitant est multiplié par 1,2.
Emplois	491 000 emplois <sup>12</sup> créés ; Dr Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du PSE, précise que les statistiques de l'ANSD ne prennent pas en compte les emplois créés dans le secteur informel et ne valorisent pas les énormes progrès réalisés dans les secteurs de l'agriculture (fermes nataangé, domaines agricoles communautaires, etc.), de l'élevage, de la pêche qui ont, à coup sûr, généré plus d'un million d'emplois.
Production d'électricité	De 573 MW en 2012, la production est passée à 1130 MW en 2018 <sup>13</sup> ; 3864 villages électrifiés <sup>14</sup> avec le PAP1, soit 557/an (de 1960 à 2012 seuls 1648 villages avaient accès à l'électricité, soit 29/an).
Industrialisation	Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio (1078 emplois créés).
Enseignement supérieur	8 universités <sup>15</sup> (de 1960 à 2012, le Sénégal n'en comptait que 5).
Enseignement moyen	162 collèges <sup>16</sup> de proximité.
Enseignement coranique	12 daaras modernes <sup>17</sup> .

*Avec l'impact incontestable des réalisations du PAP1 sur la vie des populations, confirmé par une enquête de perception réalisée sous sa conduite, Monsieur le Ministre en charge du PSE assure que la transformation structurelle de l'économie est une réalité au Sénégal.*

<sup>11</sup> Communication de Dr Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du suivi du PSE, 1ère session extraordinaire de l'année 2019 du CESE ;

<sup>12</sup> Idem

<sup>13</sup> Idem

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup> Idem

<sup>16</sup> Idem

<sup>17</sup> Idem

En perspective, 19 réformes sont envisagées pour accompagner l'envol du PAP 2. Dans cette optique, l'État continue de favoriser la création de l'écosystème nécessaire à l'essor du secteur privé.

Madame la Présidente, avant d'ouvrir les débats, se félicite des indicateurs précis qui montrent que le Sénégal est classé 2ème meilleure performance en Afrique en termes de croissance. Elle magnifie les productions record enregistrées dans le domaine de l'agriculture, les progrès réalisés dans le secteur de l'électricité et de la santé, entre autres, et encourage le gouvernement à maintenir ce niveau de délivrance.

A l'ouverture du débat général, les Conseillers ont, à l'unanimité, salué les réalisations du PSE qui améliorent considérablement les conditions de vie des Sénégalais. Certaines considérations l'assimilent à une réouverture d'une dynamique de reconquête de notre souveraineté nationale.

Sur les résultats, effets et impacts de la première phase du plan et des programmes spéciaux (PUDC, PROMOVILLES, PUMA, CMU, DER, Bourses de sécurité familiale...).

#### **Les conseillers relèvent :**

- le soulagement des populations en matière d'accès à l'eau potable, à l'alimentation et à l'électricité (plus de 480 000 habitants dont 730 villages ont accès à l'eau potable; la production d'électricité est passée de 573 MW en 2012 à 1130 MW en 2018, plus de 3.864 villages sont sortis des ténèbres, soit 557/an, alors que de 1960 à 2012, les politiques et programmes initiés n'ont touché que 1.648 villages, soit 29/an...) (Source : Communication de Dr Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du suivi du PSE, 1ère session extraordinaire de l'année 2019 du CESE);
- le développement du réseau routier et des pistes en zone rurale pour faciliter la mobilité des concitoyens sur toute l'étendue du territoire national (692 km de route ; 595 connexions, la construction de 226 km d' autoroute en 2018 contre 35 km en 2012...) ( Source : Communication de Dr Cheikh KANTÉ, Ministre en charge du suivi du PSE, 1ère session extraordinaire de l'année 2019 du CESE);

- les installations, les équipements et intrants agricoles pour accroître la production, un investissement qui justifie les performances record notées dans la production de certaines spéculations comme l'arachide, le riz, la pompe de terre, l'oignon... ;
- l'allègement des procédures d'accès au financement pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes ;
- les unités de transformation pour soulager les femmes rurales ;
- les innovations dans le secteur de l'élevage et de la pêche (insémination, pisciculture avec des fermes aquacoles, aviculture)...

### **Les conseillers se préoccupent de :**

- la nécessité d'initier un programme spécial pour des Communes comme Kidira (département de Bakel), du fait de sa position carrefour et frontalière ;
- l'acuité du problème de l'eau dans des Communes comme Bokiladi et les retards notés dans l'exécution des travaux de la réhabilitation de la RN 2, Ndium - Bakel ;
- l'opportunité d'une meilleure implication des compatriotes de la diaspora dans la mise en œuvre du PAP 2 du PSE, surtout pour booster les secteurs agricole et horticole ;
- les limites du code du travail sénégalais qui n'offre aucune possibilité aux Chefs d'entreprises d'apprécier les contrats avec leurs agents et de les inscrire dans une dynamique de performance ;
- les lenteurs notées au niveau des procédures de l'administration publique dans l'instruction de certains dossiers ou la délivrance des actes comme les autorisations de construire... ;
- les pratiques qui vont à l'encontre de l'attraction des investissements au niveau du secteur de la Justice, avec les augmentations de certains frais de dossiers pour gonfler les fonds communs dédiés à une partie des agents dudit département ;

- les conclusions de la commission sur la réforme foncière, l'accès de femmes à la terre, la sécurisation des réserves dédiées à l'exploitation familiale et l'urgence d'une mutation de la gestion du foncier pour booster les investissements ;
- la nécessité de décentraliser le PSE et de veiller à son articulation à la planification au niveau des collectivités territoriales (plans de développement départementaux, plans de développement communaux...) ;
- l'importance de l'appropriation des politiques publiques par les populations ; de la restauration des valeurs et de la promotion du civisme chez les jeunes pour la transformation et le changement de comportement des Sénégalais ; de la lutte contre l'analphabétisme et son impact sur les politiques de développement, surtout chez les femmes et les populations du monde rural ;
- le souhait des centrales syndicales d'être associées à la mise en œuvre des programmes de l'Etat du Sénégal en matière d'habitat social ;
- les contraintes et difficultés notées dans la mise en œuvre du PSE, les politiques initiées pour corriger les dysfonctionnements relevés dans la commercialisation de l'arachide et de la tomate, ainsi que la reprise des délestages dans certaines localités ;
- les défis du marché communautaire, de la compétitivité du secteur privé national avec l'avènement de la ZLECA et du projet de monnaie commune "ECO" au niveau de la zone UEMOA, de la viabilité de notre politique énergétique dont le monopole de la distribution est assuré par SENELEC, de l'industrialisation du pays et de la modernisation du secteur informel, du règlement de la dette intérieure pour soulager les PME et PMI, du suivi-évaluation et de la vulgarisation des résultats du PSE.

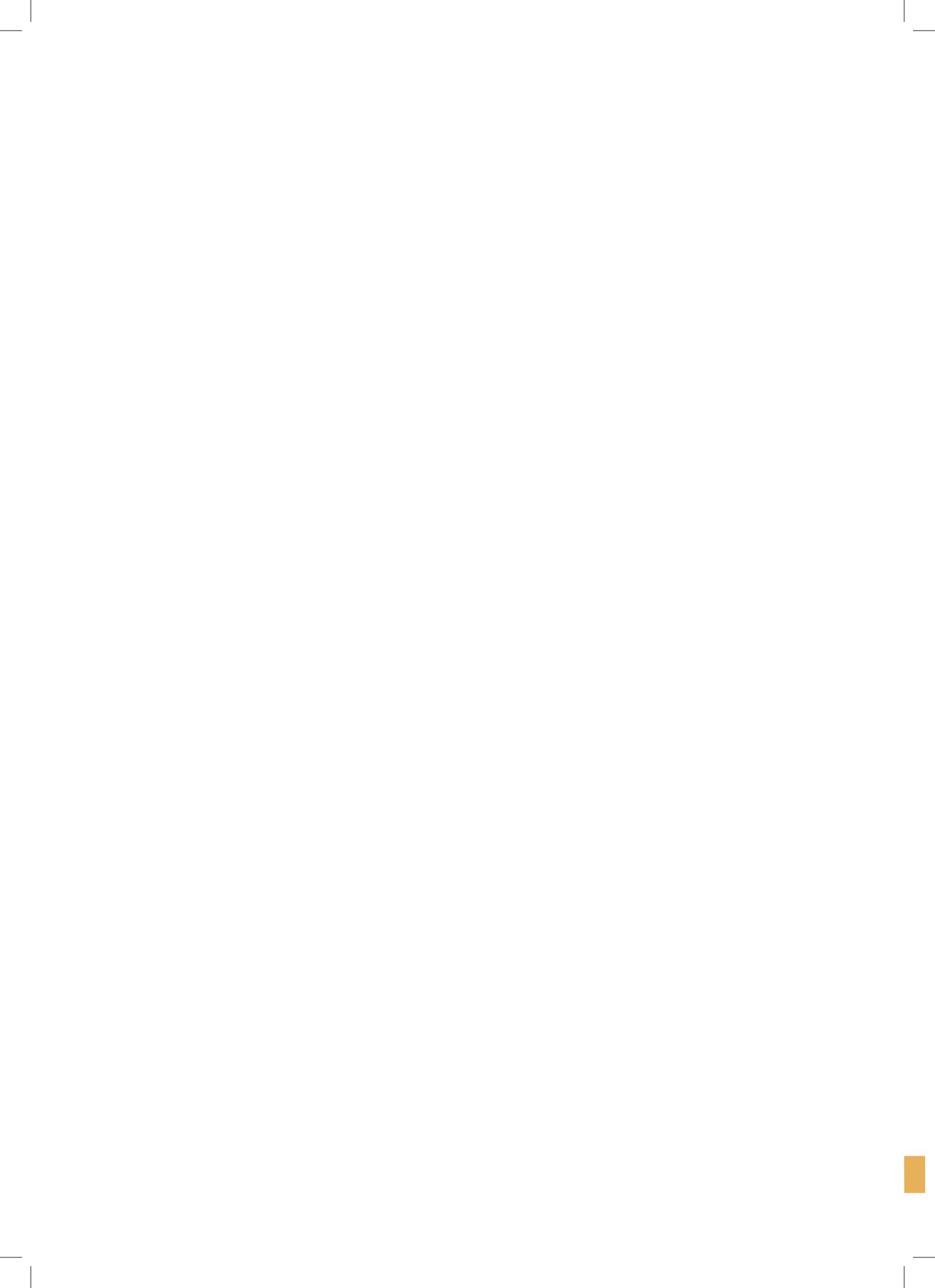
**Pour la consolidation des acquis du PSE et l'extension des projets-phares de l'Etat, les Conseillers proposent :**

- d'adopter la méthode promue par certaines organisations de la société civile, spécialisées sur la question, pour éradiquer l'analphabétisme au Sénégal en 5 ans ;
- de voter une loi - programme pour sécuriser le PSE pour les générations futures ;

- de construire une autoroute Dakar - Bamako ou de réhabiliter en urgence la voie ferroviaire ;
- d'étendre les aménagements de la vallée du Sénégal au niveau du Diéry pour optimiser le potentiel du sous-secteur de la riziculture en matière de création d'emplois ; de veiller à la sécurisation des terres et au traitement des travailleurs du sous-secteur de l'agrobusiness ;
- d'investir davantage sur le capital humain, dans le domaine technique notamment, pour asseoir un développement durable, et d'accélérer l'industrialisation pour la transformation de nos matières premières au Sénégal ;
- de corriger les incohérences territoriales relevées pour engager des politiques de développement viables au niveau des collectivités territoriales ;
- de s'inspirer du secteur des télécoms pour repenser le monopole du marché de distribution de l'électricité par la SENELEC ;
- de faciliter l'appropriation et le portage du PAP 2 par les différents segments de l'Etat et de favoriser la collaboration entre les institutions, en partenariat avec le Ministre en charge des relations avec les Institutions...



*En moins d'une décennie, les gouvernements du Sénégal ont initié des projets phares qu'il faut davantage consolider. Diamniadio, ville du futur en est un exemple*



# CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental

## DEUXIEME PARTIE : AVIS



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**AVIS**  
**DU CONSEIL ECONOMIQUE,  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

“Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?”

Auto-saisine  
n° 2019 - 01, du 5 août 2019

Conformément à l'article 3 de la loi organique n° 2012 - 28 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est auto-saisi de la question "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?"

Le Bureau a confié la préparation de l'avis à l'inter-commission composée :

- de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture ;
- de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies ;
- de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance.

L'assemblée plénière du CESE a examiné et adopté, à l'unanimité des Conseillers présents, le projet d'avis sur "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?", le lundi 5 août 2019, lors de sa première session extraordinaire de l'année 2019.

## INTRODUCTION

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a adopté, en sa séance du lundi 5 août 2019, à 10h00, l'avis sur "Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?", en présence de M. Amadou HOTT, Ministre de l'Economie, du Plan de la Coopération et de M. Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Il s'agit d'un complément des avis n°2014-01 du 22 avril 2014 sur "le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au PSE" et n°2016-01 du 18 avril 2016 sur "le rôle et la place du partenariat public-privé dans la mise en œuvre du PSE et la promotion du secteur privé national".

Aussi, par cet avis, CESE contribue-t-il à la consolidation et/ou à la réorientation stratégique des choix politiques pour améliorer la compétitivité du secteur privé national et optimiser la mobilisation des ressources internes, afin de mieux tirer profit des opportunités de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECA). Ainsi, au delà de l'identification des principales contraintes, des suggestions pertinentes ont été formulées.

En pratique, au-delà du défi récurrent de compétitivité du secteur privé africain composé, pour l'essentiel, de petites et moyennes entreprises (80% des entreprises de la région) et doté d'une faible capacité d'autofinancement des projets structurants devant booster l'essor de nos économies, l'avènement d'une Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECA) constitue à la fois une équation asymétrique et une opportunité tangible. Ainsi, partant du principe que la ZLECA devra jouer un rôle-clé dans la croissance des économies africaines, à travers la création de chaînes de valeur régionales, la réduction des frais commerciaux et l'optimisation de la capture des ressources au profit d'investissements innovants, il est impératif de reconsidérer la centralité de la compétitivité du secteur privé dans certains pays comme le Sénégal.



Plus de dix-sept (17) structures ont été auditionnées dans le cadre de cette étude. Les constats établis ont porté essentiellement sur : l'environnement économique et des affaires au niveau international, régional, sous-régional et national ;

les forces et faiblesses en matière de compétitivité du secteur privé national (structuration et caractéristiques du secteur privé, accès au financement, environnement des affaires, appui, encadrement et renforcement des capacités des entreprises); la mobilisation des ressources intérieures (contraintes dans le contexte de libre échange continental) ; la Zone de Libre Échange Continentale.

**Les recommandations formulées portent principalement sur :**

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales, tirée par un secteur privé fort, intégrant des PME/PMI suffisamment préparées à une participation dynamique à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise dans un contexte de libre échange continental ;
- le relèvement conséquent du niveau de mobilisation des ressources intérieures en vue d'atteindre les résultats attendus de la seconde phase du PSE, et la réalisation d'une croissance inclusive et un développement durable ;
- l'exploitation et l'optimisation des opportunités de la ZLECA.

## ETAT DES LIEUX ET ANALYSE

**Considérant l'environnement économique et des affaires, marqué notamment:**

- **au niveau international, régional et sous régional, par :**
  - les bonnes performances des continents industrialisés et émergents (Amérique, Europe et Asie), avec une croissance moyenne de 3,7 % en 2017 contre 3,2% en 2016<sup>18</sup>, avec de fortes tendances à conquérir le marché africain quoique l'activité économique reste dynamique au niveau de la zone UEMOA dont le taux de croissance du PIB réel est passé de 6,4% en 2016 à 7,2% en 2017, du fait de l'apport considérable du secteur primaire, notamment les productions agricoles vivrières et d'exportation ;
  - le début de mise en œuvre des aspirations de l'Union africaine pour le devenir du continent, déclinées à travers l'agenda 2063, et la volonté affirmée de la Banque Africaine de Développement d'accompagner la transformation du continent et son industrialisation, ainsi que les potentialités du marché des infrastructures en Afrique qui se chiffrent à plus de 360 milliards de dollars, présentant ainsi une opportunité pour les entreprises africaines, surtout en matière de création d'emplois ;
  - l'Ouverture du Marché imposée par le Contexte de libre échange (accords de l'OMC, espace communautaire UEMOA/CEDEAO, et perspectives de la ZLECA) ;
  - les perspectives d'une intégration éventuelle du Maroc dans la CEDEAO;
  - un système de passation des marchés au niveau communautaire, définissant la notion d'entreprise communautaire comme l'entreprise dont le siège social est situé dans un État membre de l'UEMOA<sup>19</sup>, et réglementant la préférence communautaire qui remplace les préférences nationales existant dans les États membres, et qui doit être quantifiée sous forme de pourcentage du montant de l'offre (un tel pourcentage ne peut en aucun cas excéder quinze (15) pour cent)<sup>20</sup> ;

<sup>18</sup> Nations Unies (2017), rapport économique sur l'Afrique : évolution récente de la situation économique en Afrique

<sup>19</sup>cf. article 1er de la Directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA.

<sup>20</sup> cf. article 62 de la Directive n°04/2005/CM/UEMOA que le Sénégal a transposé dans son droit interne.

○ l'adoption, lors de la 55ème session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue le 29 juin 2019, à Abuja, du terme ECO comme le nom de la monnaie unique de la CEDEAO, qui devrait entrer en vigueur en 2020, dans les quinze États de l'espace CEDEAO<sup>21</sup>.

○ **au niveau national, par :**

○ la fin de la première phase du Plan Sénégal Émergent (PSE), autrement dit, l'exécution du Plan d'actions prioritaires 2014-2018 (PAP I), avec plus de 4 610 milliards F CFA levés, sans une participation du secteur privé national dans le financement des grands projets de l'Etat ;

○ la mise en œuvre annoncée de la phase II du PSE avec le PAP II 2019-2023 qui réserve une bonne place à l'investissement privé, et faisant suite à la rencontre du Groupe consultatif de Paris (17-18 décembre 2018), au cours de laquelle notre pays a pu bénéficier d'engagements financiers des partenaires, d'un montant total de 7356 milliards de FCFA, alors que le montant recherché était de 2 850 milliards de FCFA ;

○ l'ouverture du secteur de la distribution<sup>22</sup> à de grands groupes internationaux comme Auchan et prochainement Carrefour, ainsi que les nouvelles opportunités devant résulter des récentes découvertes de gisements de pétrole et de gaz ;

○ l'exécution de la première phase du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC I), couvrant la période 2014-2017, qui a enregistré des avancées notoires dans les classements d'attractivité du Sénégal (Doing Business, Mo Ibrahim, Davos, performances économiques appréciées positivement par la septième revue du programme ISPE du FMI) :

○ dématérialisation des procédures de création d'entreprises, celles fiscales (e-tax) et des démarches liées à l'investissement et au commerce (télépaiement);

<sup>21</sup> Cf. communiqué final de la 55e session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO

<sup>22</sup> adoption en Conseil des ministres du projet de décret réglementant les commerces de grande distribution au Sénégal, le mercredi 1er août 2018.

- création d'un guichet unique (procédures fusionnées) pour l'accès à l'électricité, à l'eau, l'assainissement ;
- mise en place de Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) pour la disponibilité de l'information sur les demandeurs de prêts et l'allègement de la contrainte de garantie ;
- instauration des tribunaux de commerce ;
- la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC II / 2017-2019) qui se focalise notamment sur :



- la récente adoption par l'Assemblée nationale de la loi portant code pétrolier et de celle relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures;
- un environnement des entreprises caractérisé par la prédominance des PME<sup>23</sup> constituées en majorité d'entreprises artisanales ou commerciales de taille et de forme juridique variables (contribution en moyenne au PIB estimée à 30%, environ 60% de la population active, soit 42% du total des emplois du secteur moderne<sup>24</sup> ;
- un dispositif complexe d'appui et d'encadrement du secteur privé, comprenant :
  - un cadre stratégique (ministère du Commerce, MIPMI, ministère en charge des Infrastructures, MIPDTE, MEFP, ministère de l'Énergie) ;



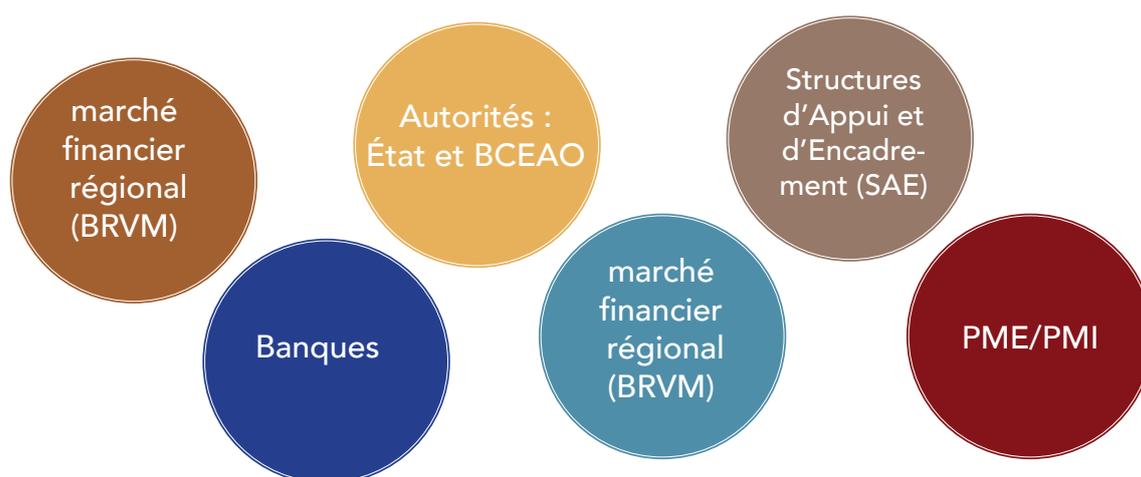
<sup>23</sup> D'après le recensement général des entreprises réalisé par l'ANSD, le Sénégal compte 407 882 unités économiques dont les 99,8 % sont des PME.

<sup>24</sup> Observatoire de la Qualité des Services Financier ;

- un cadre de gouvernance (ARMP, DCMP, comité paritaire public-privé, CNAPP, Conseil des infrastructures) avec pour rôle principal le contrôle et la régulation ;
- un cadre de promotion et d'appui technique et opérationnel (APIX, ASEPEX, BMN, ADEPME, DASP, APROSI) pour l'accès à l'information et à la promotion ;
- un cadre de financement (BNDE, FONSI, DER, FONGIP) pour garantie, investissement et partenariat ;
- un cadre de dialogue PP (CPI) ;

○ le dispositif de soutien de la BCEAO au financement des PME/PMI<sup>25</sup> à travers :

- une meilleure organisation de l'accompagnement des entreprises (en création ou déjà en activité) ;
- des incitations offertes par la BCEAO aux établissements de crédit par l'adaptation de dispositions réglementaires spécifiques au segment de clients PME/PMI ;
- la mise en place d'une plate-forme regroupant les différents acteurs pouvant soutenir le financement des PME/PMI :



<sup>25</sup>Le dispositif de soutien de la BCEAO au financement des PME/PMI, a été lancé officiellement, au Sénégal, le vendredi 03 août 2018.

○ le programme “Impact PME 20-25” piloté par l’ADEPME dont les défis majeurs sont :

- la densification d’un tissu de PME performantes et compétitives pour transformer la structure des PME Sénégalaises ;
- le positionnement des PME comme des moteurs de l’émergence économique du Sénégal et championnes en termes de création de richesses et d’emplois formels ;
- le renforcement de la compétitivité des PME pour augmenter significativement leurs apports dans les exportations au niveau des filières à fort potentiel d’export ;

### **Considérant**

○ les progrès réels et significatifs, en termes de croissance économique, de protection sociale et d’infrastructures, enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Plan Sénégal émergent 2014-2018, résultant de la mise en place d’un ensemble cohérent de réformes structurelles de grande envergure et d’investissements publics et privés bien ciblés, dans un cadre macroéconomique bien planifié ;

○ la nécessité de consolider cette avancée salubre en s’orientant vers des secteurs moteurs, porteurs de croissance et d’exportation, en accroissant le niveau des investissements et en promouvant une industrialisation inclusive et durable ;

### **Considérant qu’en dépit de ces performances et de l’enregistrement, pendant trois années consécutives, d’un taux de croissance de plus de 6%<sup>26</sup>**

○ le taux de pauvreté demeure toujours important dans notre pays quand bien même il a connu une certaine baisse ces dernières années ;

○ l’économie sénégalaise est toujours caractérisée par :

- un déséquilibre extérieur structurel, en dépit des efforts consentis pour booster les recettes d’exportation, notamment les produits horticoles, et pour encourager la transformation des produits locaux ;

<sup>26</sup>document PSE phase II 2019-2023

- le chômage des jeunes qui représentent l'écrasante majorité de la population, phénomène aggravé par l'inadéquation de la formation aux besoins des entreprises, le croît démographique encore soutenu et un exode rural vers les centres urbains ;

### **Considérant que**

- la transformation structurelle de l'économie inscrite à l'axe I du PSE,

- *suppose :*

- la création d'opportunités économiques favorables notamment à la production de biens et services compétitifs à très haute valeur ajoutée pour la réalisation des objectifs de croissance continue, de création d'emplois, et par conséquent de génération de revenus et de devises ;

- une contribution équilibrée des secteurs au PIB (agriculture, services et industries); les niveaux de contribution de l'agriculture pouvant être améliorés grâce à une industrialisation, une commercialisation et une distribution plus efficaces ;

- *requiert :*

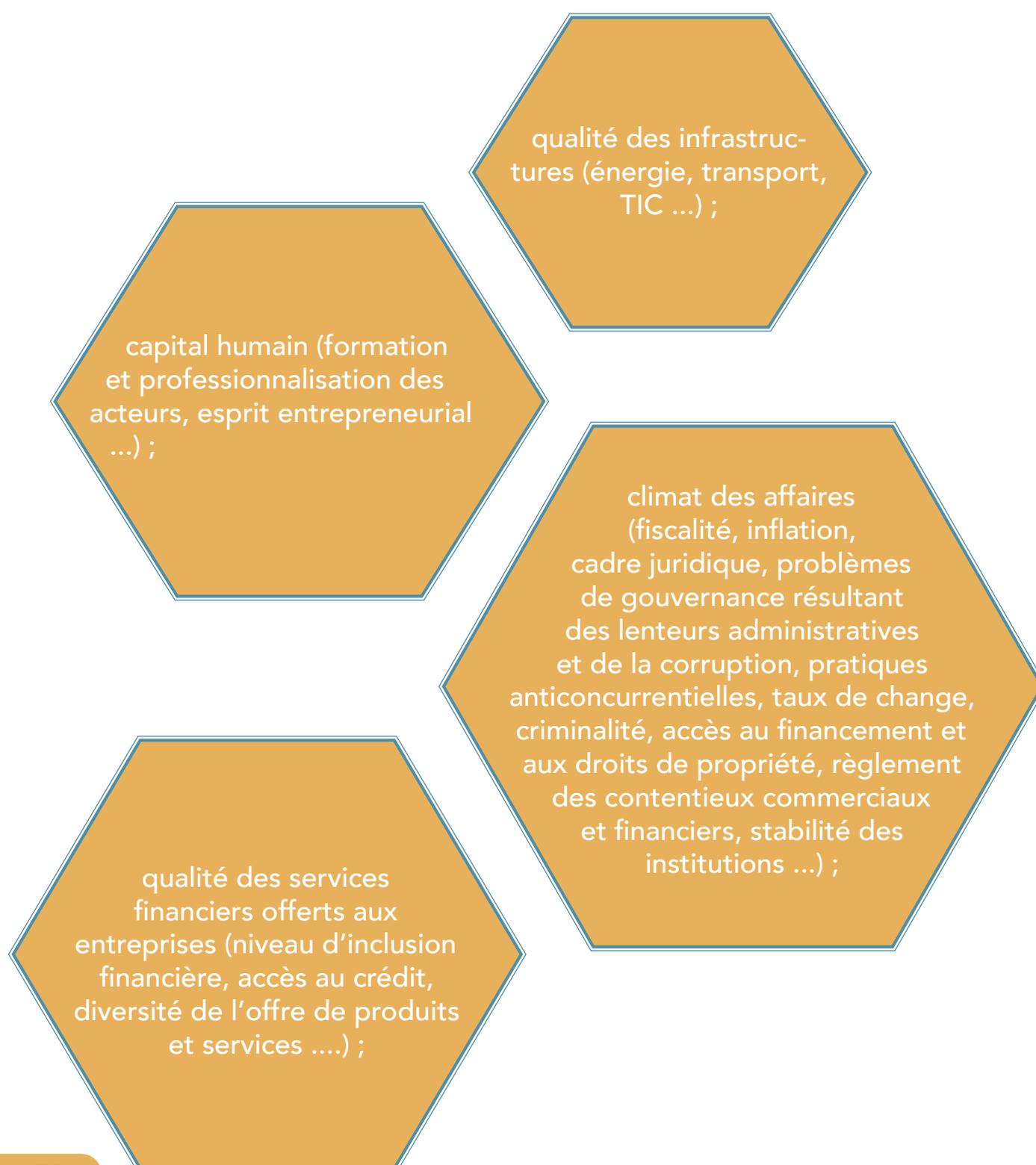
- d'une part un secteur privé national compétitif appelé à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de projets structurants en termes de création de richesses et d'emplois, et

- d'autre part une réelle stratégie de mobilisation des ressources intérieures pour booster l'investissement ;

- l'un des objectifs clés des politiques économiques et des réformes qui ont été poursuivies par le gouvernement depuis plusieurs années, a été de diversifier l'économie et d'accroître le rôle du secteur privé, notamment à travers le développement du secteur financier et l'accès au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ;

## SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ NATIONAL

**Considérant les facteurs déterminants de la compétitivité des entreprises,** au-delà des aspects liés au contexte (paix et stabilité ; accessibilité et disponibilité des services sociaux de base ; interactions ou dialogue et partenariat entre pouvoirs publics, entreprises et autres acteurs ; développement d'une stratégie transversale prenant en charge les aspects commerciaux et mode de fonctionnement...) :



**Considérant** l'existence de facteurs (externes et internes) bloquant le développement du secteur privé national, compromettant sa participation effective aux grands projets du PSE et pesant sur sa **compétitivité** dans un **contexte de libre échange continental** :

## NIVEAU

### STRUCTURATION ET CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR PRIVÉ

## FACTEURS IDENTIFIÉS

- prédominance des PME qui sont des agents économiques fragiles n'ayant pas toujours les moyens de résister aux chocs de l'économie, alors qu'elles devraient constituer le levier essentiel sur lequel le Sénégal aurait pu s'appuyer pour propulser un réel développement économique<sup>27</sup> ;
- 97% des PME sont informelles et peu compétitives et 60,4 % d'entre elles sont concentrées dans l'axe Dakar-Thiès-Diourbel, ce qui a des incidences sur leurs performances<sup>28</sup> ;
- insuffisance d'alliances stratégiques des entreprises nationales sous forme de conglomérats de privés nationaux pour répondre aux critères techniques et financiers des grands projets ainsi que pour faire face à la concurrence des grandes entreprises étrangères et multinationales ;
- inexistence de liens forts entre PME et grandes sociétés ;
- un secteur de l'industrie marqué par : une faible diversification du tissu industriel comprenant près de 1270 entreprises dont la majeure partie évolue dans l'industrie alimentaire (45%) et manufacturière (36%)<sup>29</sup> ;

<sup>27</sup> Si dans certains pays, ces unités économiques portent la croissance, au Sénégal, elles peinent à jouer ce rôle.

<sup>28</sup> Rapport global du recensement général des entreprises de janvier 2017, de l'ANSD

<sup>29</sup> Contribution de M. Pierre NDIAYE, membre du Conseil scientifique de l'observatoire du CESE

## ACCÈS AU FINANCEMENT

une concentration des infrastructures de soutien dans la région de Dakar ; la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur en intrants et technologies ; une faible intégration de l'industrie sénégalaise due à la forte tendance à l'importation des biens intermédiaires ;

○ incapacité des entreprises nationales à remplir les conditions, parfois complexes et rigoureuses, d'octroi de crédit long, imposées par les banques installées au Sénégal et à mobiliser, en conséquence, des financements sur le long terme auprès d'un système bancaire essentiellement bâti sur des crédits à court terme peu adaptés, alors que les entreprises étrangères, candidates à des appels d'offres dans nos pays, bénéficient plus facilement de l'accompagnement de leurs partenaires bancaires ainsi que des institutions multilatérales de financement ;

○ difficultés d'accès des PME au crédit (faiblesse du marché financier, complexité des conditionnalités d'accès au financement des PME/PMI avec des garanties contraignantes et un coût élevé du crédit ; faible qualité de l'information produite par les PME/PMI, insuffisance dans la gestion et la gouvernance, environnement juridique et judiciaire déficient, taux de défaut élevé sur le segment des PME/PMI, principales difficultés rencontrées par les établissements de crédit de l'UMOA dans le financement des PME/PMI <sup>30</sup>);

○ faiblesse du niveau de capitalisation financière des entreprises (PME) ;

○ appréciation fréquente du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires

<sup>30</sup> rapport de l'enquête de la BCEAO, auprès des établissements de crédit sur la question du financement des PME/PMI.

## ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

commerciaux : en 2017, l'économie sénégalaise a enregistré des pertes de l'ordre de 2,1% en termes de compétitivité-prix, du fait de l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (+4,0%)<sup>31</sup> ;

- coût de production élevé lié à la faible connectivité entre les zones de production et de distribution, mais aussi aux contraintes de financement ;

- difficulté d'accès du secteur privé national à la propriété foncière, lenteurs liées au traitement des dossiers du foncier ;

- faiblesse et retard sur les infrastructures notamment régionales (frein au développement des entreprises) ;

- impact des coûts indirects sur les entreprises (énergie, transport, télécommunications, sécurité, bureaucratie, réglementation) qui représentent une part plus importante que les coûts directs de production, alors que les commandes ne suivent pas et le déploiement à l'export n'est pas accompagné ;

- poids de la fiscalité (impôts et taxes) sur les PME/PMI ainsi que son caractère non adapté en dépit de la mise en place, dans le C.G.I, d'impôts de synthèse tels que la Contribution Globale Unique (CGU) et la Contribution Globale Foncière (CGF) censées permettre aux entreprises informelles de s'acquitter de leurs obligations fiscales dans des conditions simples et à moindre coût ;

- lenteurs administratives résultant en partie de l'ineffectivité de la dématérialisation des procédures administratives ;

<sup>31</sup> Contribution de M. Pierre NDIAYE, membre du Conseil scientifique de l'observatoire du CES

## APPUI, ENCADREMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENTREPRISES

- difficultés d'accès à la commande publique et aux débouchés commerciaux ;
- faiblesse du financement privé dans les projets de type PPP ;
- seuil élevé des offres spontanées : 50 milliards<sup>32</sup> que le secteur privé propose d'abaisser à hauteur de 15 milliards ;
- faible qualité de l'information produite par les PME/PMI et défaut de formalisation des unités économiques ;
- redondances dans les missions et activités des structures d'appui et d'encadrement du secteur privé ;
- faible synergie et coordination dans leurs interventions ;
- absence d'une stratégie englobant l'ensemble des problématiques de l'appui au secteur privé ;
- absence de maîtrise ou d'adaptation de la technologie chez les PME/PMI ;
- inadéquation entre la main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises, ce qui explique, chez ces dernières, un taux de mortalité très élevée et une espérance de vie très limitée ;
- prédominance du secteur dit informel et faible capacitation des entreprises dans les domaines du montage financier, de la compréhension des dispositifs de financement et d'élaboration de projets<sup>33</sup> ;

<sup>32</sup>cf. article 13 du décret 2015-386 du 20/03/2015, en application de l'article 25 de la loi 2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat

<sup>33</sup> sources: rapport étude d'évaluation du dispositif d'appui au secteur privé, CPI décembre 2011

**Considérant que** la levée des contraintes à la compétitivité du secteur privé est une condition sine qua non de la transformation structurelle pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du PSE.



Amadou HOTT, Ministre de l'Economie du plan de la Coopération plaide pour une croissance moyenne de 6% annuelle

## **SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES**

**Considérant que :**

○ pour financer ses programmes de développement, le Sénégal a, jusqu'ici, misé, de façon démesurée, sur les flux extérieurs sous la forme d'Aide Publique au Développement (APD) ou d'Investissements Directs Étrangers (IDE), stratégie qui a montré ses limites et qui explique la prégnance plus que manifeste de l'investissement privé étranger ;

○ la tendance baissière de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers, constatée dans le monde, n'a pas épargné notre pays, et face à la baisse de ces flux extérieurs, le Sénégal doit miser sur les ressources intérieures pour financer ses programmes de développement ;

○ les ressources intérieures, dont la disponibilité demeure un défi majeur, bien qu'ayant connu une progression certaine, ces dernières années, restent toujours insuffisantes pour assurer le financement des programmes de développement et corriger le déséquilibre extérieur structurel de l'économie d'autant que l'épargne nationale et les transferts d'argent des Sénégalais de l'étranger sont, pour la plupart, orientés vers les ménages ou le bâtiment ;

○ le système fiscal sénégalais, au-delà des performances notées, sa cohérence, son efficacité et son adaptabilité, suscitent encore de nombreux questionnements en lien au ratio des recettes par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA, à la part de l'impôt sur le revenu sur les recettes globales, aux défis de la compétitivité des entreprises nationales, et reste marqué, à certains égards, par des tares qui justifient le besoin impérieux de lui faire subir une mue afin de le rendre plus adapté, plus cohérent, plus efficace et plus équitable ;

○ pour accroître le rythme de mise à disposition des fonds par l'élargissement de la base fiscale, le renforcement et la modernisation du système de recouvrement, l'amélioration de la fiscalité locale, la promotion d'une culture du civisme fiscal et l'optimisation des recettes issues des ressources naturelles afin de porter le taux de pression fiscale de 15,1% en 2017<sup>34</sup>, à 20% en 2023<sup>35</sup>, trois axes de réformes sont définis pour la période 2019-2023 :

- réforme de la fiscalité pétrolière par la refonte du Code pétrolier et la détermination du traitement fiscal applicable aux sous-traitants ;
- simplification et optimisation de la fiscalité des entreprises de télécoms ;
- réformes dans le secteur minier par la mise en place d'une taxe sur les rentes minières, mécanisme permettant de partager les profits, en excluant les cimenteries du périmètre du code minier et en supprimant les exonérations en période de production ;

<sup>34</sup> Direction générale de la planification des politiques économiques

<sup>35</sup> *Idem*

**Considérant que** les principales contraintes qui pèsent sur la mobilisation des ressources intérieures dans le contexte de libre échange continental sont notamment :

- une assiette fiscale reposant essentiellement sur les mêmes contribuables et ne prenant pas pleinement en compte les activités du secteur informel ;
- la mobilisation des ressources de la diaspora (le montant des transferts de fonds destinés pour la plupart à la consommation, peut parfois dépasser 1000 milliards de F CFA) ;
- **un secteur financier marqué notamment par :**
  - les accords de Bâle qui imposent au secteur bancaire de nouvelles règles de financement plus contraignantes, avec de nouveaux mécanismes de contrôle des établissements bancaires ;
  - un faible taux de bancarisation (taux de bancarisation strict de 20%, taux d'accès à la microfinance de 28%)<sup>36</sup> ;
  - un très faible taux de pénétration de l'assurance (2%)<sup>37</sup> ;
  - un taux insuffisant de financement de l'économie (36%)<sup>38</sup> ;
  - un faible taux d'épargne privé national (10%)<sup>39</sup> ;
  - une prédominance du financement par emprunt à court terme, notamment auprès des banques et des SFD<sup>40</sup>.

<sup>36</sup>Source : BCEAO, DRS/SFD et DA

<sup>37</sup>Idem

<sup>38</sup>Idem

<sup>39</sup>Idem

<sup>40</sup>Source : BCEAO, DRS/SFD et DA



**Considérant que** l'amélioration de la compétitivité du secteur privé national et du niveau de mobilisation des ressources intérieures contribuerait à outiller davantage notre pays pour saisir les opportunités qu'offre la zone de libre-échange au niveau continental, dont le processus de mise en place est lancé par les pays africains conscients de la nécessité d'intensifier leurs relations commerciales.

## **SUR LA ZONE DE LIBRE ÉCHANGE CONTINENTALE (ZLECA)**

**Considérant que :**

- la faible part de l'Afrique dans le commerce mondial (2,4% en 2015)<sup>41</sup> au moment où se développent dans d'autres parties du monde de méga accords commerciaux régionaux, contribue à isoler notre continent ;
- le commerce intra-africain représente 16%<sup>42</sup> et que l'essentiel du commerce d'un espace régional en Afrique se fait à l'intérieur de ce même espace (78 % SADC, 66% CEDEAO et 65% CEN-SAD)<sup>43</sup> quand bien même il faut relever une certaine augmentation des investissements intra-africains au cours de la dernière décennie notamment dans le secteur des services<sup>44</sup> ;

<sup>41</sup>Selon le rapport 2017 de la CEA .

<sup>42</sup>rapport 2017 de la CEA des Nations unies

<sup>43</sup>Idem

<sup>44</sup>Idem

○ le continent africain a, toutefois, de fortes potentialités avec 27%<sup>45</sup> des terres arables du monde, et selon les projections, comptera 2,5 milliards de personnes à l'horizon 2050, soit 26 % de la population mondiale en âge de travailler, et verra son économie croître deux fois plus rapidement que celle des pays développés ;

**Considérant que** la Zone de Libre Échange Continentale en Afrique (ZLECA) instituée par l'Accord adopté par l'Union Africaine, à Kigali, le 21 mars 2018<sup>46</sup>, est un projet-phare de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui vise à :

○ créer un marché commun de 1,2 milliard d'habitants, dont le PIB cumulé avoisinerait 2 500 milliards de dollars <sup>47</sup> ;

○ lever progressivement les droits de douane sur 90% des produits et réduire ainsi les coûts des exportations entre Pays Africains pour booster le commerce intra-africain à hauteur de 52% à travers une densification des échanges très peu diversifiés et orientés vers l'exportation (hors Afrique) de quelques matières premières ; l'élimination des droits de douane sur le commerce intra-africain permettra aux entreprises Africaines de négocier plus facilement sur le continent ; en moyenne, les entreprises Africaines sont actuellement confrontées à des droits de douane plus élevés lorsqu'elles exportent en Afrique plutôt qu'en dehors du continent ;

<sup>45</sup>Idem

<sup>46</sup>le Conseil des ministres du 28 novembre 2018 a adopté le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant création de la zone de libre échange continentale en Afrique (ZLECA)

<sup>47</sup>FOFACK (2018)

**Considérant que** l'instauration de la ZLECA devrait permettre à tous les pays africains de tirer profit des **opportunités** qu'elle offre :

- un marché continental unique pour les biens et services, la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements, ce qui aidera à élever le faible niveau actuel du commerce intra-africain et à rééquilibrer les échanges commerciaux de l'Afrique avec le reste du monde ;
- prise en charge des entraves à la libre circulation des biens et des services par un mécanisme d'élimination des barrières non tarifaires et la facilitation du commerce et du transit ; il s'agit d'un important potentiel en matière de commerce et de services qui va contribuer à l'accroissement du volume des échanges et à l'amélioration du niveau de vie des populations et conforter le niveau de contribution du PIB et apporter de la valeur ajoutée ;
- promotion des investissements au niveau continental surtout dans les infrastructures, l'innovation dans le cadre de la propriété intellectuelle et le renforcement de la compétitivité par des règles claires et saines en matière de concurrence ;
- densification du tissu industriel, accroissement de la part du continent dans le commerce mondial et contribution à la transformation structurelle des économies africaines et, in fine, au développement de nos pays ;
- développement des petites et moyennes entreprises (80% des entreprises de la région) qui jouent un rôle-clé dans la croissance en Afrique, grâce à leur alimentation en intrants des grandes entreprises régionales exportatrices ;
- création de chaînes de valeur en réduisant les frais commerciaux et en promouvant l'investissement et plus de possibilités au secteur privé national pour valoriser les échanges et les immenses opportunités d'affaires dans un marché sécurisé ; création de PME et PMI nécessaires à la transformation structurelle de notre économie ; cette grande zone non tarifaire est attrayante pour les PME qui pourront entrer dans les chaînes de valeurs transfrontalières et sous-régionales ;

- impact économique considérable pour le Sénégal : stimulation de la croissance économique, de l'industrialisation et du développement durable, quand bien même l'impact positif de la ZLECA sera plus significatif si les mesures non tarifaires sont prises en compte, le commerce informel intégré dans les circuits officiels, et les accords prennent bien en compte le commerce des services ;
- intérêt pour le Sénégal : le continent africain est la première destination des ventes extérieures du Sénégal sur la période 2010-2017, avec en moyenne 42,4% du total ; les pays de la CEDEAO en captent en moyenne 80%, contre 20% pour les autres pays ; la ZLECA permettra au Sénégal d'accéder à d'autres marchés des pays africains et de renforcer sa présence sur le continent.

**Considérant que** le Sénégal dispose **d'atouts et de potentialités** pour se positionner sur les marchés régional, continental et international :

- stabilité politique et sociale, et position géographique stratégique facilitant l'accès aux marchés régionaux et internationaux ;
- avantages comparatifs et compétitifs sur les produits de la mer, les produits de l'agriculture et de l'agrobusiness, le textile et l'habillement ainsi que le tourisme, même si l'objectif est de développer les produits créateurs de richesses et susceptibles d'offrir des niches de marchés dans le commerce régional ;
- important potentiel dans les secteurs de l'industrie agro-alimentaire, agro-pastoral, minier et extractif, halieutique et énergétique ;
- fort potentiel du Sénégal en matière de commerce de services : le secteur des services contribue à hauteur de 60% au PIB<sup>48</sup> ; selon la base de données de l'ANSD, le secteur des services représentait 63,1% de la valeur ajoutée en 1990 et 70,5% en 2015 ; en 2014, les voyages représentaient 36,5% des exportations de services commerciaux du Sénégal, suivis par les services de télécommunications (23,7%) et les autres services aux entreprises (16,2%)<sup>49</sup> ;
- près de 50 % des exportations sont destinées au marché africain<sup>50</sup> ;

<sup>48</sup>ANSD

<sup>49</sup>ANSD

<sup>50</sup>communication Direction du Redéploiement industriel/MIPMI

- parfaite intégration sous régionale : CEDEAO, UEMOA... ;
- plusieurs programmes d'infrastructures et d'équipements structurants réalisés ou en cours de réalisation (infrastructures routières, portuaires et ferroviaires, construction de parcs industriels, zones économiques spéciales, agropoles ...)
- possibilité d'accès aux marchés extérieurs de l'UE, des États-Unis (AGOA<sup>51</sup>), de la Chine, de l'UEMOA/CEDEAO et d'autres marchés des territoires et pays membres de l'OMC.

**Considérant** toute fois les contraintes et défis que ne manquera pas de susciter la ZLECA qui est un marché ouvert sur lequel nos PME feront face à la forte concurrence des entreprises de la région ;

<sup>51</sup>loi que le gouvernement des États-Unis a promulguée en 2000, afin d'accroître le commerce et les investissements américains avec l'Afrique subsaharienne

## RECOMMANDATIONS

**AU REGARD DE L'ENSEMBLE DE CES CONSTATS,**

**LE CESE RECOMMANDE**

*Pour une amélioration de la compétitivité des entreprises locales, tirée par un secteur privé fort intégrant des PME/PMI suffisamment préparées à une participation dynamique à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise dans un contexte de libre échange continental :*

**1. initier des politiques sectorielles pour juguler les contraintes à la compétitivité du secteur privé national, à travers :**

- le renforcement des réformes structurelles visant la promotion de l'entrepreneuriat, ce qui permettra de se positionner durablement sur les marchés devenus plus compétitifs ;
- l'adoption d'une réforme globale qui aura pour objectif de lever toutes les contraintes liées à l'environnement des affaires en vue de favoriser la création d'entreprises de taille importante résultant de la mise en place de regroupements d'entreprises par filière et des réseaux administrés par le privé national et de réduire les coûts de transaction ainsi que la lourdeur des procédures ;
- la promotion d'une administration de développement dotée de ressources humaines suffisamment préparées à la transition vers le numérique, ce qui devrait accélérer le processus de simplification et de dématérialisation des démarches liées à l'investissement et au commerce, ainsi que le développement du e-commerce ;
- la diversification du tissu industriel et la réduction des coûts de production et d'accès au financement ;
- la maîtrise des circuits de commercialisation et de distribution pour l'amélioration des parts de marché à l'exportation ;

- la mise en œuvre d'une véritable politique du consommateur local, afin d'inciter le consommateur sénégalais à privilégier les produits locaux ;
- l'amélioration de l'accès aux infrastructures économiques et sociales et le renforcement des capacités pour la résolution des déficits de compétences nécessaire à l'accompagnement de la mise en œuvre de la seconde phase du PSE.

## **2. promouvoir un secteur privé porteur de croissance, d'exportations et d'inclusion sociale par :**

- le renforcement des capacités d'investissement des entreprises sénégalaises à la faveur d'une révision du cadre législatif et réglementaire : relecture du code des investissements et de la loi sur le partenariat public-privé, mise en cohérence du code des investissements et de la loi sur le PPP, redéfinition de la notion d'entreprise communautaire comme une entreprise constituée à 51% au moins de capitaux détenus par des ressortissants de l'espace UEMOA ; préférence aux entreprises à capitaux nationaux dans les appels d'offres sur financement BCI ; imposition de la règle de l'allotissement et adaptation des critères de qualification aux réalités économiques sénégalaises ;
- l'accroissement du niveau et de l'efficacité des investissements dans l'économie en vue de porter le taux d'accroissement des investissements privés, qui est de 7% en 2017 (Source DGPPE), à des niveaux encore plus élevés par :
- la création d'un fonds d'investissement privé doté de ressources spécifiques (levée de fonds de 20 à 50 milliards au minimum pour son lancement) ;
- le développement d'un cadre incitatif à l'investissement privé ;
- le renforcement du cadre de coordination public-privé, notamment dans les Parcs industriels et ZES ;
- le renforcement de l'effet d'entraînement de l'investissement public sur l'investissement privé ;

- le développement de la culture de l'entrepreneuriat privé et le regroupement des entreprises en consortiums capables de lever des fonds pour financer des projets structurants ;
- l'amélioration de la qualité et la diversification de la production par la labellisation, favorisant ainsi le " made in Sénégal " ainsi que la distribution et la commercialisation ;
- la promotion de pôles de compétitivité à travers les plateformes d'investissements, les zones économiques spéciales et les agropoles ;
- la valorisation de nos ressources naturelles par une industrialisation progressive ;
- l'incitation à la création de grands groupes industriels, notamment dans le secteur des BTP, tournés vers les marchés extérieurs, et l'accompagnement des grosses entreprises sénégalaises à trouver des partenaires extérieurs pour réaliser de grands marchés et acquérir de l'expérience pour gagner des marchés au plan international et surtout sous-régional ;
- l'accélération de la diffusion du numérique dans les secteurs prioritaires, la disponibilité des services de l'Internet haut et très haut débit, fixe et mobile, la promotion de l'accessibilité des services de télécommunications et TIC, la promotion des technologies innovantes et la sécurisation des infrastructures, réseaux et services numériques ;
- l'incitation des Sénégalais à investir dans le capital des sociétés et exiger des sociétés à capitaux dominées par des étrangers d'investir 33% de leurs gains au Sénégal, pour créer des emplois et acquérir des moyens de se déployer en Afrique et réaliser, comme en Allemagne, une synergie entre petites entreprises et grands groupes pour mieux répartir les bénéfices ;
- la mise en œuvre des décisions/recommandations des cadres de concertation existants, entre les différents acteurs ;

○ l'institutionnalisation d'un cadre d'échanges novateur pour permettre à l'Etat et au secteur privé de mutualiser leurs efforts dans la dynamique du Plan Sénégal Émergent, surtout que l'entreprise a un rôle capital à jouer dans l'essor économique du Sénégal et dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

### **3. renforcer le niveau d'appui et d'encadrement des PME/PMI/TPE, ainsi que leurs capacités, à travers :**

○ l'harmonisation des interventions des structures d'appui et d'encadrement ;

○ le renforcement de la formation professionnelle, notamment dans les TIC et la multiplication des centres de formation technologique et professionnelle sur les nouveaux métiers liés aux ressources du sous-sol (pétrole, gaz, fer, zircon...) ;

○ la promotion des partenariats win/win avec des entreprises étrangères capables d'opérer de véritables transferts de technologies et disposant d'une expertise prouvée dans leurs domaines de compétences (exemple des entreprises chinoises dans le domaine de la production et de la transformation agricole) ;

○ la prise en charge des entreprises en difficultés ainsi que la mise à niveau continue de nos unités de production (renforcement de l'accès aux services financiers et non financiers, meilleure structuration comptable, fiscale et juridique, accès aux marchés financiers régional et international) ;

○ la promotion de PME innovantes incluant, entre autres, celles qui se distinguent en matière de protection de l'environnement et de promotion de la RSE ;

○ la modernisation du secteur informel qui passera nécessairement par la mise en place de dispositifs incitatifs de migration des entreprises informelles vers le secteur formel ;

○ la modernisation du système d'information des PME/PMI grâce à une redynamisation de l'intervention des Centres de Gestion Agréés (CGA) ;

○ l'institution d'une procédure de labellisation qui faciliterait aux entreprises éligibles l'accès au financement ;

#### **4. améliorer l'environnement des affaires en faveur des PME/PMI/TPE, à travers :**

○ le vote de la loi sur la modernisation de l'économie et la promotion des PME, qui devrait fournir une nouvelle catégorisation des PME basée sur le niveau des fonds propres et des capitaux permanents ;

○ la mise en place d'une fiscalité plus équitable et moins contraignante pour les PME en taxant plus le patrimoine que les revenus (voir l'exemple de l'Île Maurice) ; une meilleure organisation de l'impôt sur le foncier serait une piste à explorer ;

○ la facilitation de l'accès des PME/PMI à la commande publique et le développement de bourses de sous-traitance ;

○ le renforcement du cadre de partenariat public-privé à travers la participation des PME/PMI dans les secteurs stratégiques et les grands projets structurants ;

○ la mise en place d'un dispositif légal ou réglementaire incitant au regroupement d'entreprises pour l'accès aux gros marchés (volume compris entre 5 et 100 milliards) ;

○ le renforcement des choix politiques visant à assurer une plus grande part de la commande publique au secteur privé national, en faisant preuve de plus de volontarisme dans l'octroi des parts de marchés et en imposant des conditions plus strictes pour la fourniture, aux services de l'administration publique, des produits importés lorsque les artisans, entrepreneurs ou prestataires locaux sont en mesure de satisfaire la commande ;

○ la facilitation de l'accès à l'énergie et au foncier, deux facteurs de production indispensables au développement des entreprises par :

○ l'amélioration de l'accès à l'électricité et l'efficacité dans sa production et sa distribution ;

- le développement de l'accès aux services énergétiques de qualité en milieu rural et périurbain ;
- le développement des énergies renouvelables et la rationalisation des subventions accordées aux combustibles fossiles peu rentables ;
- le développement de stratégies d'économie d'énergie ;
- la modernisation et l'extension des réseaux de transport et de distribution de l'électricité ;
- l'aménagement et la sécurisation de sites dédiés multifonctionnels qui sont des leviers d'attractivité des investissements directs étrangers ; dans l'optique de renforcer l'accessibilité et la sécurisation foncières, l'État s'est engagé à développer des parcs, des domaines, des ZES et des agropoles ;

**5. améliorer l'accès des entreprises locales au financement, à travers :**

- la promotion de fonds privés de capital-risque et investissement;
- un système bancaire capable de jouer pleinement son rôle dans l'accompagnement du secteur privé (revoir le dispositif prudentiel des accords de Bâle, accorder une attention particulière à la question du système de garantie et l'accessibilité aux services bancaires et un fonds spécial d'investissement dédié pour aider à l'émergence des entreprises);
- le renforcement des instruments de financement mis en place par l'État (FONSIS, BNDE et FONGIP) pour les rendre plus opérationnels et faciliter ainsi l'accès des PME aux services financiers et non financiers qu'ils offrent, en favorisant la rationalisation et le regroupement des lignes de crédit et fonds de garanties à travers la création d'une structure à guichets multiples (garantie, participation, bonification et refinancement, etc.) ;
- renforcement des moyens d'intervention du FONGIP en vue d'une meilleure participation au développement économique du Sénégal à travers une mutation institutionnelle : changement de statut juridique ;

mobilisation de ressources additionnelles à travers la diversification des partenaires ; garantie de signature pour un effet de levier plus important;

- l'appui du dispositif de soutien au financement des PME/PMI de la BCEAO par :
- le renforcement des capacités des structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI ;
- l'homologation des tarifs des prestations fournies par les structures d'appui et d'encadrement des PME-PMI ;
- la mise en place d'un point focal et d'un dispositif d'appui aux PME/PMI pour le règlement, dans les délais, de factures résultant de la commande publique ;
- l'adoption d'un cadre légal visant à favoriser le développement de bourses de sous-traitance.

***Pour un relèvement conséquent du niveau de mobilisation des ressources intérieures en vue d'atteindre les résultats attendus de la seconde phase du PSE, et réaliser une croissance inclusive et un développement durable.***

**6. mettre en œuvre une véritable stratégie destinée à améliorer la mobilisation des ressources intérieures à travers :**

- l'accroissement optimal des recettes budgétaires combiné à une gestion budgétaire performante préservant la stabilité macroéconomique, et une meilleure rationalisation des dépenses fiscales ;
- une hausse significative de l'épargne intérieure et son orientation vers des investissements pourvoyeurs d'emplois productifs et de flux d'exportations ;
- la promotion de l'inclusion financière en vue d'assurer une meilleure mobilisation de l'épargne nationale ;

- la démultiplication des sessions de formation sur les produits et services financiers au profit des PME ;
- la vulgarisation du dispositif de règlement des contentieux et litiges financiers auprès des acteurs du secteur privé ;
- le développement des cadres de dialogue avec les acteurs du secteur pour un portage et la prise en charge des recommandations de l'OQSF au vu de son caractère consultatif ;
- le transfert de l'épargne de la diaspora dans des programmes d'investissements publics et/ ou privés grâce à la mise en place d'un fonds d'investissement ;
- le renforcement de la bancarisation, la consolidation du financement bancaire de l'économie, le recours aux produits d'assurance et l'élargissement du marché financier au niveau régional ;
- une bonne implication des acteurs (secteur privé, collectivités territoriales, partenaires sociaux, diaspora et société civile) et mise en place d'une structure de suivi/évaluation de la mobilisation des ressources intérieures ;
- l'amélioration de la qualité du cadre macroéconomique par le redressement des finances publiques, le rééquilibrage à terme de la balance des paiements, dans une optique d'amélioration significative des conditions de vie des populations ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale avec une meilleure prise en compte du secteur informel pour améliorer le recouvrement des ressources intérieures ;
- une réflexion sur notre politique fiscale, notamment sur l'opportunité d'envisager l'allègement des charges fiscales frappant les revenus des ménages et l'exploitation des entreprises : changer de paradigme en décidant de ramener le niveau des impôts et taxes sur les revenus à un niveau excluant toute velléité de fraude (Île Maurice) et mieux organiser l'impôt sur le foncier pour engranger, dans les meilleurs

conditions de justice et d'équité fiscale, des ressources budgétaires bien plus importantes ; cette perspective implique que la taxation porte sur le patrimoine pour l'essentiel et qu'elle permette, par ailleurs, de préserver le pouvoir d'achat, donc de consommation des ménages et des entreprises ;

- le renforcement du contrôle fiscal et la rationalisation des dépenses fiscales ;
- la sensibilisation aux obligations fiscales ainsi que la simplification du système fiscal ;
- le renforcement des capacités humaines de l'administration fiscale (amélioration des effectifs, formations des agents, renforcement des conditions de travail et de rémunération, etc.) ;
- la promotion des produits innovants : finance islamique, financement vert, bons diaspora, crédit-bail et affacturage, services financiers à distance (e-money, mobile banking) etc... ;
- la promotion de banques de développement avec des capitaux longs pouvant répondre de manière plus adaptée au financement de l'investissement des PME, compte tenu des contraintes auxquelles font face les banques commerciales pour financer l'entreprise nationale ;
- l'amélioration de la qualité des services offerts aux entreprises par:
- le renforcement de la qualité de la relation entre les opérateurs financiers et les PME/TPE ;
- le recours pour les banques à des stratégies innovantes de mobilisation des dépôts de la clientèle pour la rationalisation des coûts des services bancaires ;
- l'optimisation des types de garanties utilisés et l'allègement des sûretés ;

- la systématisation du recours par les établissements de crédit au Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) pour plus de fiabilité et de diligence dans la prise de décision d'octroi de crédit ;
- l'accroissement de la mobilisation des ressources sur le marché financier régional en rendant opérationnel le compartiment dédié à la PME/PMI, au niveau de la BRVM , pour permettre, à terme, aux PME/PMI performantes de lever des fonds en accédant à la cote ;

### **Pour mieux tirer profit des opportunités de la ZLECA**

**7. mener une étude d'impact pour apprécier les conséquences de la ZLECA sur notre pays et sur les mesures d'accompagnement nécessaires à la préservation des intérêts du secteur privé national ;**

**8. asseoir un environnement propre à permettre à notre pays de saisir les opportunités qu'offre la zone de libre-échange au niveau continental en s'appuyant sur les effets combinés attendus d'une part, de l'amélioration de la compétitivité du secteur privé national et, d'autre part, du niveau de mobilisation des ressources intérieures;**

**9. développer des infrastructures de qualité dans les domaines du transport, de la collecte, du stockage, de la conservation et de la transformation des produits locaux pour gagner le pari du développement et consolider l'intégration régionale par :**

- la densification des infrastructures d'appui à la production ;
- l'amélioration de la connectivité aux corridors pour faciliter les exportations de produits et services sénégalais ;
- le désenclavement des zones de production à travers la poursuite du programme de densification du réseau des routes et pistes rurales ;
- le développement d'un réseau intégré multimodal de transport (routier, aérien, ferroviaire, maritime et fluvial) ;

- le renforcement des infrastructures d'intégration au marché sous-régional et international afin de dynamiser les échanges ;

**10. renforcer la sensibilisation du secteur privé national sur la nécessité de s'approprier la ZLECA qui lui offre plus de chances de valoriser les échanges et les immenses opportunités d'affaires dans un marché sécurisé, de créer davantage de PME et de PMI nécessaires à la transformation structurelle de notre économie ; mettre en place un dispositif d'accompagnement du secteur privé national en prenant en compte ses préoccupations légitimes à travers notamment :**

- la définition d'une position nationale garantissant les intérêts du secteur privé national sur les questions commerciales liées à la clause de la nation la plus favorisée, aux règles d'origine, à la clause de non-exécution et au dispositif de protection contre les concurrences déloyales ;

- la dotation de laboratoires performants de contrôle des produits importés et le renforcement des capacités du Bureau de mise à niveau ;

**11. aider le secteur privé national à renforcer la coopération avec celui des autres pays de la CEDEAO afin que les États membres qui, au demeurant, présentent à peu près les mêmes profils commerciaux, essaient d'adopter des positions communes sur les grandes questions commerciales et présentent un front commun afin de peser davantage sur les orientations futures ;**

**12. anticiper efficacement la mise en place progressive de ce marché commun avec les initiatives suivantes :**

- le renforcement du cadre d'intégration sous régionale déjà existant (UEMOA, CEDEAO) qui suppose le règlement des questions liées au TEC, aux règles d'origine, à la réciprocité dans les marchés publics et à l'égalité des candidats, ainsi qu'à l'exécution des décisions de justice, etc... ;

- le renforcement des mesures de facilitation des échanges et d'intégration en mettant en place des structures faitières du secteur privé facilitatrices de l'intégration ;

- un positionnement sur l'offre par la mise en place d'un réseau d'information commerciale axé sur ce marché, les biens et services produits et commercialisés dans la zone ;
- un projet d'appui à la promotion du secteur privé par le secteur financier à une échelle plus grande ;
- une qualification sur les spécialités conformes aux besoins du marché en adaptant nos capacités productives dans le secteur manufacturier en particulier ;
- le développement des référentiels métiers par rapport au contexte du marché ;
- l'amélioration, le suivi et la gestion du marché du travail, par l'organisation et la mise à niveau du secteur informel.





# CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental

## ANNEXES I

## LISTES DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE L'INTER-COMMISSION<sup>52</sup>

**THEME :** Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?

### **A/ Liste de la Commission de l'Economie, des Finances, du Commerce et de la Conjoncture**

TITRE	N°	PRENOMS ET NOMS
PRESIDENT	1.	Papa Mbagnick DIOP
VICE PRESIDENT	2.	Ibou NDIAYE
RAPPORTEUR	3.	Emile WARDINI
AUTRES MEMBRES	4.	Alassane THIMBO
	5.	Me Amacodou DIOUF
	6.	Amadou Moustapha NDIAYE
	7.	Astou Walo KANE
	8.	Atoumane KA
	9.	Baïdy AGNE
	10.	Baye Mamoun NIASSE
	11.	Dr Alpha Boubacar SY
	12.	El Hadji Maodo SARR
	13.	Gade SALL
	14.	Magette MBOW
	15.	Mamadou Bana WAGUE
	16.	Mamadou CISSE
	17.	Mamadou Saliou BARRY
	18.	Marie BA
	19.	Marie M. Pinto SENE
	20.	Mbaye SAMB
	21.	Mody GUIRO
	22.	Mouhamadou AIDARA

<sup>52</sup>Commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture ;  
Commission du développement industriel, de l'énergie, et des technologies ;  
Commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance.

AUTRES MEMBRES	23.	Mouhamadou Abib NIASS
	24.	Mouhamadou NDIAYE
	25.	Ndéye Maïmouna SENE
	26.	Ndéye Seynabou NDOUR
	27.	Serigne Dia NDONGO

***B/ Liste de la Commission du Développement industriel, de l’Energie et des Technologies***

TITRE	N°	PRENOMS ET NOMS
PRESIDENT	1.	Cheikh DIOP
VICE PRESIDENT	2.	Serigne MBOUP
RAPPORTEUR	3.	Cheikh SARR
AUTRES MEMBRES	4.	Abou LY
	5.	Aïssatou AYA NDIAYE
	6.	Astou Walo KANE
	7.	Atab BADJI
	8.	Atoumane KA
	9.	El Hadji Alioune Badara FALL
	10.	El Hadji Ibrahima MBOW
	11.	Gade SALL
	12.	Mademba SOCK
	13.	Mamadou Lamine DIAWARA
	14.	Mamadou Lamine DIOUF
	15.	Mamadou Lamine FALL

AUTRES MEMBRES	16.	Mouhamadou Lamine FALL
	17.	Ndane DIOUF
	18.	Ndéye WELE
	19.	Sadio DANFAKHA
	20.	Serigne Dia NDONGO
	21.	Waldiodio NDIAYE
	22.	Woula NDIAYE

***C/ Liste de la Commission du Genre, de l'Équité et de la Bonne gouvernance***

TITRE	N°	PRENOMS ET NOMS
PRESIDENT	1.	Abdou Salam GUEYE
VICE PRESIDENT	2.	Gamou Fall DIA
RAPPORTEUR	3.	Me Mbaye GUEYE
AUTRES MEMBRES	4.	Adja Mame Coumba NDIAYE
	5.	Awa Cheikh MBENGUE
	6.	Birahime SECK
	7.	Cheikh Ngaido BA
	8.	Colonel Mansour MBOUP
	9.	Diary BA
	10.	Dié Léye SECK
	11.	El Hadji Momar SAMBE
	12.	Magueye NDIAYE
	13.	Maimouna Isabelle DIENG
	14.	Marie BA
	15.	Marie Madeleine Pinto SENE
	16.	Marième HANE
	17.	Ndéye Aminata Fall MBACKE
	18.	Ndéye Fatou SOUGOU
	19.	Ndiouck Lindor MBAYE
	20.	Tiné NDOYE

## LISTE DES STRUCTURES AUDITIONNEES ET VISITEES, ET DES PERSONNES RESSOURCES INVITEES

### INTER-COMMISSION<sup>53</sup>

**THEME :** Quelles politiques pour une plus grande compétitivité du secteur privé national et une mobilisation des ressources intérieures indispensables à la transformation structurelle de l'économie dans un contexte de libre échange continental ?

### STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan;
2. Observatoire de la Qualité des Services Financiers (ONQSF) ;
3. Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP);
4. Direction nationale BCEAO/Sénégal;
5. Direction du Commerce Extérieur;
6. Ministre de la Promotion des investissements, des Partenariats et du Développement des Télé services de l'Etat;
7. Direction du Redéploiement Industriel/MIPMI ;
8. Direction des Petites et Moyennes Entreprises/MIPMI;
9. Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) ;
10. Conseil des Entreprises du Sénégal (CDES) ;
11. Conseil National du Patronat (CNP) ;
12. Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal ;
13. Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Sénégal ;
14. Associations des Assureurs du Sénégal ;
15. Forum Civil ;
16. Agence de Développement et d'Encadrement des PME(ADEPME);
17. Bureau de Mise à Niveau.

<sup>53</sup>Commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture ;  
Commission du développement industriel, de l'énergie, et des technologies ;  
Commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance.



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**AVIS**  
**DU CONSEIL ECONOMIQUE,  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

“Rénovation de l’apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l’auto-emploi des jeunes.”

Auto-saisine  
n° 2019 - 02, du 6 août 2019

Conformément à l'article 3 de la loi organique n° 2012 - 28 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil Economique, Social et (CESE) s'est auto-saisi du sujet "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes."

Le Bureau a confié la préparation de l'avis à l'inter-commission composée :

- de la commission de l'artisanat, de la culture, du tourisme et des sports ;
- de la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et du travail..

L'assemblée plénière du Conseil Economique, Social et Environnement (CESE) a examiné et adopté, à l'unanimité des Conseillers présents, le projet d'avis sur "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes.", le mardi 6 août 2019, lors de sa première session extraordinaire de l'année 2019.

## INTRODUCTION

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a adopté, en sa séance du mardi 06 août 2019, à 10h00, l'avis sur "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto-emploi des jeunes", en présence de Monsieur Dame DIOP, Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat et de M. Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions.

Ce thème vient compléter les avis n° 2013 - 5 du 10 décembre 2013, portant sur "Quelles stratégies innovantes et pertinentes de création d'emploi pour les jeunes ?" et n° 2016 - 8 du 11 novembre 2016, sur "adéquation formation - emplois qualifiés nécessaires au développement économique et social du Sénégal".

Pour une analyse exhaustive des impacts des initiatives pilotes en matière de rénovation de l'apprentissage, de promotion de la créativité, de l'auto-emploi des jeunes, dans des conditions respectueuses des principes du travail décent, plus de dix-huit (18) structures, issues des services publics de l'Etat, du secteur privé, des organisations syndicales et de la société civile, ainsi qu'une personne-ressource de renommée, ont été auditionnées.

En s'appuyant sur les informations recueillies lors des séances d'audition et de l'exploitation de la documentation disponible, le Conseil a procédé à l'analyse des résultats d'étape et des impacts du programme de rénovation de l'apprentissage, notamment en matière de promotion de la créativité et de l'auto-emploi des jeunes. Ainsi, en plus de la clarification des concepts spécifiques au domaine, un état des lieux, assez complet, a été établi. Les éléments pertinents de constats relevés, renvoient :

- aux caractéristiques du contexte sur le développement de l'apprentissage ;
- à la problématique de l'emploi au Sénégal ;
- aux stratégies de prise en charge et d'amélioration des systèmes d'apprentissage informel ;

- aux exemples et bonnes pratiques qui attestent de la cohérence des choix préconisés, de la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'apprentissage rénové et son impact sur l'auto-emploi des jeunes ;
- aux contraintes liées au développement de l'apprentissage rénové.

Les mesures et / ou recommandations préconisées par le CESE, à travers le présent Avis, vont dans le sens de tirer le meilleur parti des initiatives de l'État et des bonnes pratiques des autres partenaires, en faveur de l'auto-emploi des jeunes. Elles s'articulent essentiellement autour de trois principaux axes : l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ; la valorisation de l'apprentissage rénové et l'optimisation de son impact sur l'auto-emploi des jeunes ; la mobilisation et l'orientation des ressources.



## ETAT DES LIEUX ET ANALYSE

**Au titre de la clarification des concepts ou autres expressions d'usage,**

**Considérant :**

○ qu'au sens de la loi 2015 - 01 du 6 janvier 2015 portant loi d'orientation de la formation professionnelle et technique :

- **l'Apprentissage** (ou l'apprentissage informel selon le BIT), désigne le processus de formation professionnelle et technique, fondé sur un accord de formation conclu entre un apprenti et un maître artisan, qui vise l'acquisition de compétences ou d'une qualification professionnelle essentiellement à travers une formation pratique dans une unité de production et une voie permettant aux apprenants d'accéder aux titres, certificats et diplômes délivrés dans le système de formation professionnelle et technique ;

- le **Maître d'apprentissage** est la personne directement responsable de la formation de l'apprenti et assumant la fonction de tuteur ;

- la **Certification** est la délivrance, par une instance officielle, d'un document authentifiant les compétences et savoir-faire d'un postulant par rapport à une norme de référence attachée à un diplôme, un titre ou certificat de qualification professionnelle. Elle se présente sous la même forme, quelle que soit sa modalité d'obtention et produit les mêmes effets ;

- la **Compétence** est un ensemble intégré de ressources (connaissances, habiletés, attitudes) permettant d'exercer une fonction, une activité ou une tâche dans une situation donnée à un degré de performance correspondant aux exigences minimales du marché du travail ;

- la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** est la procédure permettant à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'étude et ses statuts, de faire valider son expérience professionnelle pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle ;

○ que selon le BIT, **le travail décent** résume les aspirations des êtres humains au travail et regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, les meilleures perspectives de développement personnel ainsi que

l'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ;

○ que l'on désigne également **l'auto-emploi** à travers les expressions de "**travail indépendant**" dont la rémunération est directement liée au bénéficiaire, le titulaire prend les décisions de gestion affectant l'entreprise ; il est tenu responsable de la bonne santé ou de "**travail autonome**". Selon la définition internationale, "**un emploi indépendant** est un emploi de l'entreprise" (Source OCDE).

## Au titre des éléments de contexte sur le développement de l'apprentissage

### Considérant :

○ l'importance de l'apprentissage informel, des systèmes largement répandus qui s'arrogent, dans des pays comme le Sénégal, plus de 90% de la formation aux métiers et offrent d'énormes opportunités, peu coûteuses en matière d'employabilité des jeunes ;

○ l'existence d'un défi partagé sur les déficits notés dans le secteur de l'apprentissage informel, en termes de travail décent ;

○ que l'apprentissage est un aspect de la politique du Sénégal en matière de Formation professionnelle et technique (**FPT**), une prise de conscience qui s'est davantage manifestée suite aux constats ci-après :

- très faible taux d'accès à l'enseignement technique professionnel (7,7 % des personnes ayant achevé le cycle d'enseignement de base en 2017)<sup>54</sup> ;

- arrivée massive de jeunes de 15 - 24 ans sur le marché du travail chaque année (**300 000** depuis 2015, et ce nombre devrait passer à 400 000 d'ici 2025<sup>55</sup>;

- **en 2016** : 418. 000 apprentis vs 55738 étudiants dans le dispositif de FPT formel<sup>56</sup> ;

- avec plus de 90% des créations d'emploi représentant 55% du PIB, le secteur informel reste un levier de développement socioéconomique incontournable<sup>57</sup> ;

<sup>54</sup>Direction de l'Apprentissage

<sup>55</sup>idem

<sup>56</sup>idem

<sup>57</sup>idem

○ que l'apprentissage traditionnel, mode d'acquisition de savoir-faire fondé sur des valeurs culturelles, à travers des voies empiriques d'observation, d'imitation, d'essai et de répétition, bien qu'étant de façon décisive une des solutions (mais précaires) contre le sous-emploi et le chômage, en particulier des jeunes NEET ["not in employment, education or training" (en français : "sans emploi, ne suivant ni études ni formation")] est caractérisé par :

- un cadre non formel, non normé ;
- la précarité des sites abritant les ateliers et faible niveau des équipements ;
- la compétence limitée des maîtres d'apprentissage (MA) ;
- la répercussion des erreurs d'apprentissage ;
- l'absence de programmes de formation, de reconnaissance des qualifications des apprentis et des maîtres artisans et de dispositif d'appui à l'insertion des apprentis après la formation.

○ que l'État a changé de cap en positionnant l'apprentissage comme un système viable de formation au même titre que la FPT qui utilise des créneaux techniques, au lendemain des Assises nationales, tenues du 31 mars au 02 avril 2001 sur l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), avec comme axes d'intervention forts la prise en charge de l'appui à l'insertion des formés, de la formation continue et de l'intégration de l'apprentissage dans le dispositif de formation professionnelle ;

○ que, par cette réforme, l'État vise à contribuer à une rénovation de l'apprentissage traditionnel qui permette aux apprenants de bénéficier de formations par alternance jusqu'à atteindre des niveaux de qualification supérieure dans un délai raisonnable ;

○ que la création de la Direction de l'Apprentissage par Décret n° 2006-1280 du 23 novembre 2006 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, modifié par le décret n° 2014-435 du 3 avril 2014, répond à un besoin de promouvoir l'apprentissage et veiller à la modernisation de l'apprentissage traditionnel ;

○ que cette nouvelle donne concentre trois enjeux majeurs :

- **enjeu social** : améliorer l'employabilité des jeunes et leur offrir des perspectives d'insertion; lutter contre le travail des enfants, la pauvreté et l'émigration clandestine ;

- **enjeu économique** : promouvoir l'évolution des ateliers artisanaux vers la micro et petite entreprise; améliorer la qualité des produits et services; accroître la compétitivité des entreprises artisanales; intégrer l'apprentissage traditionnel dans le système global de formation professionnelle ;

- **enjeu sécuritaire** : assurer la sécurité des biens et des personnes par une pratique professionnelle respectant l'éthique du métier, permettant de les protéger contre les tentations multiples dans une situation de précarité et de vulnérabilité.

### **Considérant, sur la problématique de l'emploi,**

○ que la question de l'emploi des jeunes demeure toujours un défi mondial et que le plein emploi est encore à l'état de projet dans tous les pays, alors que le travail décent reste un pré requis essentiel à la stabilité de l'homme, où qu'il soit ;

○ que, selon le rapport du BIT<sup>58</sup> intitulé "emploi et questions sociales dans le monde - tendances 2018", le monde compte plus de 190 millions de chômeurs, l'emploi vulnérable étant à la hausse et le rythme de la réduction de la pauvreté au travail au ralenti ;

○ qu'en 2017, le taux de chômage est estimé à 7,2%<sup>59</sup>, en Afrique subsaharienne, et l'explosion démographique affole de plus en plus le marché du travail aux performances très limitées ;

○ qu'au Sénégal, au quatrième trimestre de l'année 2017, l'enquête nationale sur l'emploi menée par l'ANSD révèle que le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est estimé à 15,7%<sup>60</sup> ;

○ que les chiffres du chômage sont toujours arrimés à l'emploi salarié, alors que la notion "d'emploi" recouvre toutes les activités génératrices de revenus;

<sup>58</sup>Rapport du BIT intitulé "emploi et questions sociales dans le monde - tendances 2018"

<sup>59</sup>BIT "emploi et questions sociales dans le monde - tendances 2018"

<sup>60</sup>ANSD - Publication de la Note trimestrielle de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES) - T4 2017



○ l'employabilité reste un défi majeur des politiques publiques, car étant un préalable au développement de l'emploi en général et de l'auto-emploi en particulier, son amélioration passe, entre autres, par l'accroissement de la possibilité de collaboration entre le secteur de l'industrie et les établissements d'enseignement supérieur ;

○ qu'en matière d'apprentissage rénové ou de la formation qualifiante, l'auto-emploi constitue une alternative pertinente pour la résorption du chômage des jeunes au Sénégal, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité (jeunes chômeurs diplômés ou non, jeunes chômeurs en situation d'exclusion ou de handicap, chômeurs de longue durée etc.) ;

- que l'auto-emploi requiert :

- compétence ;

- accès à la technologie pour une mise en valeur de la compétence ;

o service non financier, élément favorisant la mise en œuvre de l'emploi du point de vue administratif ;

- financement.

- que la certification constitue aujourd'hui un enjeu qui permet à l'individu de se valoriser et de se rendre visible sur le marché du travail, caractérisé par l'auto-emploi qui représente 85% des travailleurs, l'emploi salarié ne comptant que pour 15%<sup>61</sup>( Office National de la Formation Professionnelle ;
- que le taux de sous-emploi, selon l'ESPS-II (Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal)<sup>62</sup>, mesure d'une part le sous-emploi, d'autre part, le sous-emploi invisible. Le sous-emploi visible est une situation où le temps de travail hebdomadaire est inférieur à quarante (40) heures, alors que le sous-emploi invisible est analysé du point de vue de l'inadéquation entre l'emploi et les qualifications professionnelles d'une part, l'inadéquation entre l'emploi et le revenu tiré de l'activité d'autre part ;
- qu'avec moins de 300 000 emplois créés, public et privé confondus, le secteur moderne fait montre d'une faible capacité de création d'emplois ;
- que beaucoup de jeunes s'auto-excluent des projets et programmes mis en place en faveur de leur formation et de leur insertion sur la base de préjugés négatifs ;
- qu'au regard de la constitution, en son article 20, "Chacun a le droit de travailler et le droit de prétendre à un emploi";
- que l'informalité pèse lourd dans l'économie sénégalaise, d'autant plus que les PME qui en constituent 99,8% sont à 97% informelles<sup>63</sup> et que le secteur rural, malgré son potentiel immense, n'arrive pas encore à créer de nouveaux emplois massifs, ce qui a pour conséquences l'amplification de l'exode rural et l'émigration ;
- que le Programme d'appui au Secteur Informel (PASI)<sup>64</sup> vise à améliorer la contribution des unités de production informelles à la croissance et au développement économique à travers ses trois (3) composantes : appui à l'accès aux services financiers, encadrement et accompagnement des bénéficiaires et pilotage de la gestion et coordination du programme ;

<sup>61</sup>ONFP - Communication au Panel Ide l' Inter commission 3 - Mardi 18 décembre 2018

<sup>62</sup>ANSD (2015)

<sup>63</sup>ANSD - RGE (Janvier 2017)

<sup>64</sup>Direction des Petites et Moyennes Entreprises - Communication Panel 5 intercommission 3 du 26 décembre 2018

○ la pertinence du projet dénommé “la Maison de l’entreprise” dont l’ambition est :

1. de renforcer les capacités des entreprises sénégalaises et valoriser leur savoir-faire pour accroître leur performance et leur compétitivité ;
2. de créer des espaces d’incubation et de dynamiser les réseaux pour la constitution de tissus d’entreprises, surtout au niveau des régions ;
3. de coordonner, suivre, évaluer et gérer les savoirs des entreprises sénégalaises.

○ que l’ANAMO (Agence Nationale de la Maison de l’Outil) a pour mission essentielle de mettre à la disposition des populations urbaines et rurales des centres de ressources multifonctionnels aptes à fournir aux jeunes des qualifications leur permettant d’exécuter des prestations de service capables de générer des ressources ;

○ que le programme de mise en place d’une maison de l’outil dans chaque commune, porté par l’ANAMO et les collectivités territoriales, n’a pas produit les résultats attendus.

### **Au titre des stratégies de prise en charge et d’amélioration des systèmes d’apprentissage informel :**

#### **Considérant :**

○ que les recommandations issues des Assises nationales de 2001 sur l’ETFP ont inspiré, en février 2002, la rédaction d’un document de politique sectorielle de la FPT dans un cadre partenarial large avec comme axes forts, entre autres, la prise en charge de l’appui à l’insertion des formés, de la formation continue et de l’intégration de l’apprentissage dans le dispositif de la formation professionnelle ;

○ que la démarche inclusive et participative de l’apprentissage rénové suit un processus ayant comme point de départ un état des lieux (cartographie métier/localité) suivi des étapes ci-après :

- planification des activités d’apprentissage ;
- élaboration/implantation de curricula de formation ;

- sélection des maîtres artisans et des apprentis sur la base de critères préétablis ;
  - renforcement des compétences techniques et pédagogiques des maîtres artisans ;
  - formation des apprentis ;
  - renforcement du plateau technique des ateliers ;
  - supervision/suivi des activités de formation des apprentis ;
  - certification par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
  - l'appui à l'insertion des apprentis certifiés dans le tissu économique local.
- les efforts de la tutelle et les avancées significatives notées, notamment la première expérience de certification par la VAE, au profit des apprentis du secteur de l'habillement, en décembre 2009, dans le cadre du projet PAO/sfp.

**Considérant :**

- que l'institution d'un ministère en charge de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) depuis le 14 Mai 2002 et la création de la Direction de l'Apprentissage, témoignent de l'engagement résolu de l'État en faveur de la formation professionnelle et technique, en prenant en compte l'apprentissage dans le secteur informel ;
- que le projet de formation école/entreprise s'inscrit en droite ligne du "développement accéléré des formations techniques et professionnelles", retenu comme une des réformes-phares du PSE sur lequel le MFPAA a engagé une refondation de son système de formation professionnelle et technique ;
- que l'État du Sénégal, de concert avec le BIT, s'est engagé, dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 11 décembre 2018 pour la deuxième génération (2018-2022), à la suite de la première (2012-2015) dont le protocole est signé en juillet 2012, paraphé par l'ensemble des partenaires sociaux, à mettre en œuvre le PPTD, "Programme pays de Promotion du Travail Décent". Celui-ci a pour objectif de promouvoir l'amélioration des compétences par la mise en

place d'un programme de rénovation de l'apprentissage qui offre aussi bien à des maîtres artisans qu'à des jeunes apprentis des compétences équivalentes à celles reçues dans des centres d'enseignement professionnel. Il développe également des stratégies de promotion de la créativité et du travail décent <sup>65</sup> ;

○ que le règlement n° 01/2014/cm/UEMOA du 27 mars 2014 portant Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA, en ses articles 11, 12 et 13, confère aux Chambre de métiers, en relation avec les États membres, la prérogative de mettre en place des mécanismes de facilitation pour l'identification des artisans, de fixer les critères de classification des artisans et de valider la reconnaissance de la qualification faite par le milieu professionnel au travers de sa commission compétente de la certification professionnelle ;

○ qu'en sus de l'introduction du contrat de stage dans la convention État-employeur et des programmes de création d'emploi pilotés par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), le Sénégal dispose, depuis fin 2017, d'un nouvel instrument de promotion de l'auto-emploi dénommé "Délégation à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes" (DER), doté d'un fonds de 30 milliards de FCFA<sup>66</sup> pour financer les projets de nos concitoyens, les jeunes âgés de 18 à 40 ans et les femmes sans limitation d'âge ;

○ que le projet de loi portant développement des PME, déjà adopté par le Conseil des Ministres, est en attente d'être voté à l'Assemblée nationale.



<sup>65</sup>Mbaye SARR, expert formation-emploi Président de la commission formation/emploi de la Confédération nationale des employeurs du Sénégal

<sup>66</sup>Communication de la Délégation à l'entrepreneuriat rapide au Panel 5 de l'intercommission 3 le 26 décembre 2018

**Au titre des exemples et bonnes pratiques qui attestent de la cohérence des choix préconisés, de la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'Apprentissage rénové et son impact sur l'auto-emploi des jeunes.**

**Considérant :**

○ qu'entre 2008 et 2016, de nombreuses expériences développées dans le cadre de l'apprentissage rénové, à travers divers politiques, programmes et projets, ont abouti aux résultats ci-après :

PERIODE	PROGRAMME / PROJETS
2003-2008	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle des Néoalphabétisés (PAFPNA) – ACDI, avec 600 jeunes néo-alphabètes bénéficiaires, dont 50% de femmes dans 6 métiers ;
2003-2009	Projet d'Education Qualifiante des Jeunes et Adultes (EQJA), au profit de 160 femmes réparties dans 3 filières (fruits, produits halieutiques, céréales), 300 apprentis et 300 talibés ;
2006-2009	Programme de promotion de l'Emploi Jeune en milieu Urbain (PEJU) – GTZ) pour offrir une formation complémentaire à 120 apprentis de 60 micro-entreprises en maçonnerie et en électricité bâtiment ;
2008-2009/ 2011-2012	Projet pour l'Apprentissage et l'Ouverture du Système de Formation Professionnelle (PAO/SFP) – AFD, ayant permis d'enrôler 559 artisans et d'en certifier 154 dans 3 secteurs (BTP – Habillement – Mécanique) ;

2009-2012	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'ETFP SEN/024 – LUXEMBOURG qui a accompagné 120 maîtres artisans (MA) et enrôlé 595 apprentis, dont 418 apprentis certifiés ;
2008-2013	PALAM I – BID, pour accompagner 212 MA et enrôler 2880 apprentis dont 50 certifiés ;
2012-2016	Programme d'appui à la formation professionnelle et à l'insertion SEN/028 – LUXEMBOURG, avec 175 MA accompagnés et 875 apprentis enrôlés, dont 802 présentés à la certification (statistiques en cours de finalisation) ;
2013-2017	PADIA – AMC: 135 MA accompagnés et 1142 apprentis enrôlés, dont 1103 certifiés ;
Depuis 2014	Déploiement massif – État du Sénégal : 1903 MA accompagnés et 5959 apprentis enrôlés ;
Depuis 2016	ACEFOP (Accès équitable à la formation professionnelle) – UE (Union Européenne) : 1494 apprentis de 250 ateliers enrôlés.

○ qu'aujourd'hui la pertinence de la mise en œuvre du programme d'apprentissage rénové est mise en exergue par les résultats ci-après :

- 15171 jeunes apprentis dans les projets et programmes ;
- 20 programmes de formation adaptés à la cible sont élaborés ;
- la fonction de maîtres d'apprentissage est reconnue aux maîtres artisans ;

- 3090 MA ont bénéficié de renforcement de capacités techniques et pédagogiques ;

- 310 MA ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités managériales ;

- 1949 apprentis (844 CAP et 1105 CCP) ont été certifiés ;

- 418 apprentis ont élaboré et finalisé leurs plans d'affaires et bénéficient d'un appui technique ;

- 11421 apprentis sont certifiés et accompagnés à l'insertion.

○ que des conditions favorables ont été mises en place par l'État pour accompagner la tutelle à travers, notamment :

- le reversement intégral de la Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur (CFCE) prévue dans la loi de finances 2019, estimée à vingt milliards de francs CFA, au financement de la formation professionnelle ;
- la promulgation de la loi n°2015-01 du 6 janvier 2015 portant loi d'orientation de la FPT, bien que ses décrets d'application tardent à être pris ;
- le décret n° 2016-263 du 22 février 2016, fixant les règles applicables au contrat d'apprentissage ;
- la formalisation d'un partenariat tripartite entre les organisations patronales, les syndicats de travailleurs et le Gouvernement : signature d'une Charte pour l'implémentation de la formation professionnelle duale le 22 septembre 2016) ;
- la mise en place d'un Comité Technique de Suivi (CTS) de la formation duale ;
- l'élaboration de projet de conditions cadres organisant la FP duale.

- que le 3FPT a pris en charge, depuis 2016 :
  - la formation de 18 823 travailleurs issus de plus de 300 entreprises et organisations professionnelles, pour un coût global de 1 820 781 278 F CFA ;
  - 18 322 bons de formation d'un montant de 7 149 074 567 F CFA octroyés à :
    - des jeunes sans qualification professionnelle ;
    - des jeunes et des adultes en difficulté d'accès au marché du travail, à qualification peu élevée ou inadaptée ;
    - des jeunes et des adultes en reconversion professionnelle.
  - 84 projets de formation ;
  - des formations qualifiantes de courte durée (3 à 6 mois) d'un montant de 737 270 981 FCFA [Certificats de spécialités (CS), Projets de formation et d'insertion (PFI)] en faveur de 6064 bénéficiaires ;
  - la réalisation d'investissements au niveau des centres (équipements, réhabilitations, formation des formateurs...) pour 1 608 297 863 F CFA ;
  - l'agrément de 252 opérateurs de formation classés dans 27 domaines différents;
- que l'objectif général du projet de formation école/entreprise (durée 3 ans; nombre d'apprenants 10 000 ; coût du projet 5 430 000 000) est d'améliorer la qualification professionnelle, l'employabilité et l'appui à l'insertion des jeunes à travers une implication plus accrue des entreprises dans l'installation des compétences avec comme cibles :
  - les sortants du cycle fondamental (16 ans au moins) ;
  - les centres publics et privés de FPT ;
  - les entreprises partenaires.

○ que, dans le cadre de son plan opérationnel 2017, l'ONFP :

- met en œuvre un programme de formation de 900 jeunes (sur 2000 demandes) aux métiers du pétrole et du gaz, notamment ceux concernant les corps suivants:

- graisseur/laveur ;
- agent de sécurité de sites pétroliers ;
- pompiste station-service ;



- gérant de dépôt de gaz.
- a entrepris la formation de 500 développeurs web et mobile ;
- se fixe comme objectif la création de 200 000 emplois qualifiés en 2022.

○ que l'ANPEJ dont la mission est essentiellement de renforcer l'employabilité des jeunes et des groupes cibles et faciliter les conditions de leur accès à un emploi a, en 2018 :

- organisé 123 sessions de formation pour 3588 bénéficiaires ;
- financé la réalisation de 839 projets (visités) ;
- eu des difficultés à mobiliser les ressources du BCI.

○ que, de 2008 à 2018, ANIDA a assuré la création d'exploitations agricoles modernes et intégrées, pour l'insertion des jeunes agriculteurs et l'appui de l'initiative privée dans le domaine agro-sylvo-pastoral, à travers la mise en place de 221 fermes et de 6 aires agricoles émergentes (horticole - laitière - avicole - piscicole), créant ainsi 20 000 emplois pour des jeunes et des femmes âgés de 18 à 35 et compte, d'ici 2020, réaliser 400 fermes qui vont générer 60 000 emplois ;

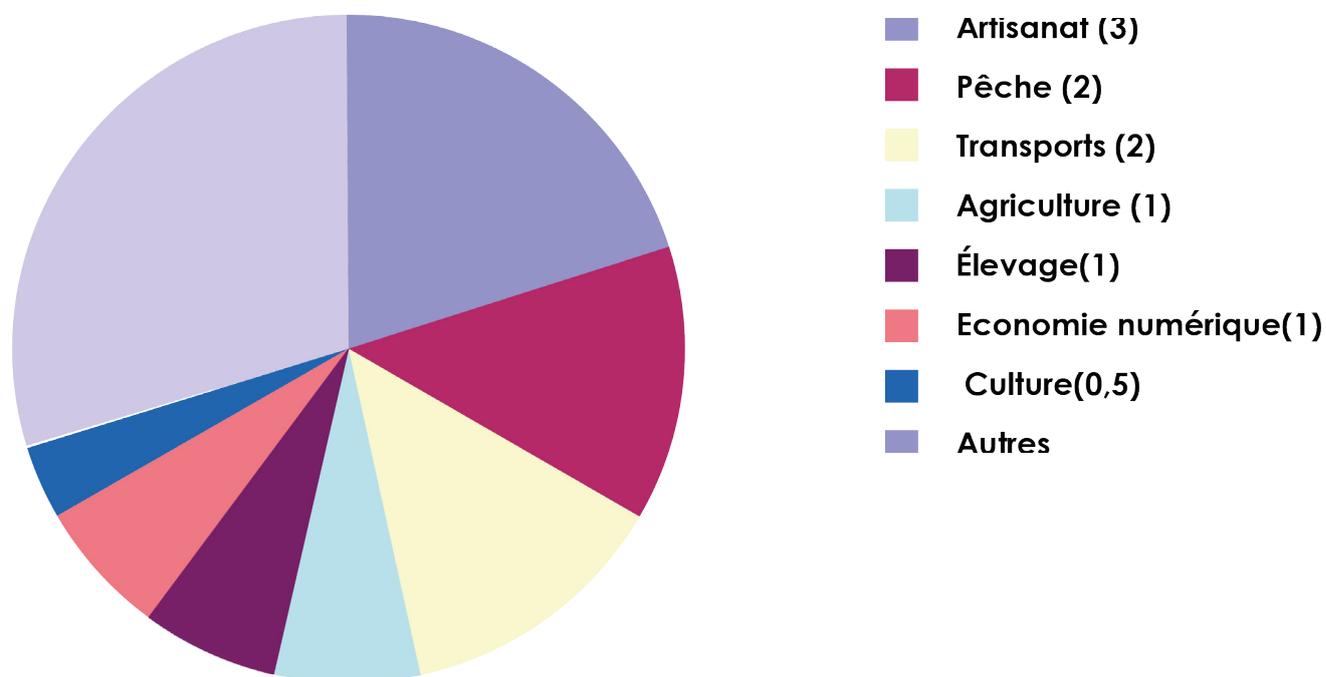
○ que le FNPEF, un des maillons du dispositif de l'État en matière de promotion de l'emploi féminin, a :

- réalisé 10 unités de pressing, de pâtisserie et de transformation céréalière;
- mis en œuvre la bourse économique qui obéit au système de crédit revolving ciblant des bénéficiaires inscrits sur le Registre National Unique des Ménages Vulnérables (RNUMV) ;
- financé 2.200 projets portés par 15 000 femmes réparties en 1.500 groupements.

○ qu'avec l'avènement de la DER, l'Etat :

- cherche à innover davantage pour lever les obstacles liés à l'accès aux financements et aux services de conseil des jeunes (hommes : 18 - 40 ans) et des femmes (sans limite d'âge) et à promouvoir l'auto-entrepreneuriat, tout en accordant une attention soutenue à :
  - la rapidité dans le traitement des dossiers ;
  - l'inclusion financière et l'équité territoriale : accès aux services ;
  - la démocratisation de l'accès aux financements, surtout au profit des couches défavorisées sur l'ensemble du territoire ;
  - la digitalisation et la dématérialisation pour plus de transparence dans l'attribution des fonds ;
  - l'harmonisation et la rationalisation des interventions des différents acteurs ;
  - l'efficacité économique, en vue de l'optimisation de la rentabilité financière et la recherche de ressources complémentaires.

○ propose des services financiers avec un taux de sortie maximal de 5% pour le bénéficiaire et consacre la moitié de son budget (15 milliards) aux régions et l'autre moitié aux secteurs selon le barème de répartition suivant :



○ s'appuie, en priorité, sur les meilleurs projets déjà validés par les structures d'appui et de financement, tels que l'ADEPME, le FONGIP, l'ANPEJ et les autres projets et programmes publics (de sa création à nos jours, 330 000 demandes de financement équivalant à 123 milliards de F CFA sont enregistrées, alors que son budget est de 30 milliards) et dispose de 3 guichets :

- autonomisation économique (progressivement vers l'entreprise) : 500 000 F CFA maximum ;
- financement de l'entreprise ;
- financement des chaînes de valeur (aider à l'accès aux marchés) ;
- propose également un accompagnement non financier par la formalisation, le renforcement de capacités et le lancement ou la consolidation d'incubateurs;

- que le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), cadre privilégié de coordination des activités de jeunesse, avec un actif de plus 17.000 organisations et associations membres et des représentations au niveau de toutes les collectivités territoriales, a entrepris plusieurs actions, notamment :
  - la formation de plus de 2500 jeunes dans le développement personnel, centré sur l'entrepreneuriat, le leadership, la gestion des projets et les TIC ;
  - la mise en place des champs d'incubation agricole pour ses démembrements à Kédougou, Tamba, Kolda, Saint-Louis, Matam et Diourbel ;
  - la création de centres multiservices pour l'accompagnement des jeunes à Kolda, Tamba, Thiès et Dakar ;
  - l'organisation de sessions de formation dans les domaines de la topographie, du transport et de la logistique, de l'agriculture, du bâtiment, du cuir, de la boulangerie et de l'aviculture.
- que d'autres programmes ont été initiés par le Sénégal en vue d'enrayer la courbe de croissance du chômage, en particulier des jeunes, à savoir : "Opération Jeunes promoteurs économiques" (SONAGA-SONABANQUE) ; FNE-DIRE ; FNEJ ; FNPJ, ANPEJ, PSE.



**Considérant :**

○ qu'en appoint aux efforts de l'État, pour la période 2009 - 2020, différents partenaires ont mobilisé un montant cumulé de 54. 541. 685. 647 F CFA réparti ainsi qu'il suit :

PERIODE	PROGRAMME / PROJETS	OBJECTIFS / PRINCIPAUX REALISATIONS	MONTANT DU FINANCEMENT
2009–2013	<p><b>PALAM</b></p> <p>“ Projet d’alphabétisation et d’apprentissage des Métiers”</p>	<p><b>Objectif : appuyer la mise en œuvre de la politique de l’apprentissage.</b></p> <p>Son principal axe d’intervention est la “mise en place de formation par apprentissage en faveur des jeunes de 16 à 24 ans” et ses zones d’intervention : Kaffrine et Diourbel avec comme principaux résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation qualifiante de 2880 jeunes sur 3000 ciblés (soit 96%), dans des ateliers artisanaux et centres de ressources ;</li> <li>- l’accès à l’éducation de base à 4681 sur une cible de 7600 enfants non scolarisés, déscolarisés et ceux des daaras (soit 61,59% dont 61,33 % de filles) dans 190 Écoles Communautaires de Base (ECB) construites et équipées ;</li> <li>- le renforcement des capacités productives à 9996 sur 10000 femmes en activité (articulé à l’alphabétisation fonctionnelle, la formation en gestion, et l’élaboration</li> </ul>	<p><b>877 870 000 F CFA financé par la BID</b></p>

<p><b>2009–2013</b></p>	<p><b>PALAM</b></p> <p>“ Projet d’alphabétisation et d’apprentissage des Métiers”</p>	<p>participative des requêtes de financement de leurs micro-entreprises) soit 99,961% avec l’objectif de favoriser leur autonomisation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d’emplois pour les femmes et les jeunes, à travers la mise en place en perspective de 320 micro-entreprises dont une centaine déjà financée par les Services Financiers Décentralisés, selon la micro finance islamique qui constitue une expérience pour quatre grands réseaux (CMS, PAMECAS, U-IMCEC, ACEP) ;</li> <li>- la valorisation de l’expertise locale particulièrement de 212 Maîtres artisans sélectionnés et appuyés en équipements, pour encadrer la formation des jeunes selon l’Approche Par les Compétences (APC) ;</li> <li>- le développement de l’esprit d’initiative, de dynamique de groupe et de création de richesses, favorisant l’économie solidaire inclusive.</li> </ul>	<p><b>877 870 000 F CFA financé par la BID</b></p>
-------------------------	---	--	--

<p><b>2013 -2017</b></p>	<p><b>PADIA</b></p> <p>“Programme d’Appui au Développement Intégré de l’Apprentissage ”</p>	<p><b>Objectif : appuyer la politique de l’apprentissage dans les régions de Thiès, Diourbel, Fatick Kaolack. Ses axes d’intervention sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation professionnelle par apprentissage de jeunes dans les ateliers ;</li> <li>- formation en entrepreneuriat et élaboration de plans d’affaires personnels et/ou collectifs ;</li> <li>- insertion des jeunes.</li> </ul>	<p><b>2 250 000 000 F CFA, financé par l’ACDI</b></p>
<p><b>2013 - 2017</b></p>	<p><b>PQRH2</b></p> <p><b>Projet de Qualification des Ressources Humaines</b></p>	<p><b>Objectif : construire des centres sectoriels à Dakar et à Saint Louis. Ses axes d’intervention se présentent ainsi qu’il suit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Centre sectoriel en mécanique motorisée avec deux antennes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une antenne machinisme agricole à Diama (région de St Louis);</li> <li>- une antenne aux métiers des poids lourds, de l’automobile, des deux roues et des moteurs hors bords à Diamniadio.</li> </ul> </li> <li>2. Centre sectoriel en maîtrise énergétique.</li> </ol>	<p><b>2 623 815 647 FCFA, financé par l’AFD</b></p>

<p>2013 - 2017</p>	<p>SEN028</p>	<p><b>Objectif : contribuer au développement d'une formation professionnelle et technique de qualité, équitablement accessible aux filles et aux garçons, tout en répondant aux besoins du développement économique et social, au niveau des régions de St Louis, Louga, Matam, Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel, à travers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui à la gouvernance du système de Formation professionnelle et technique ;</li> <li>- l'appui à l'écriture et à l'implantation des programmes (Réforme curriculaire APC) ;</li> <li>- l'appui à l'insertion des formés ;</li> <li>- la construction et la réhabilitation de structures ;</li> <li>- le renforcement des capacités des formateurs et des agents du niveau central ;</li> <li>- appui à la mise en œuvre de la politique de l'apprentissage rénové ;</li> <li>- appui à la mise en place d'Unités Mobiles de Formation (UMF).</li> </ul>	<p><b>11 790 000 000 FCFA</b>  <b>cofinancé par</b>  <b>Luxembourg,</b>  <b>BIT, ONUDI,</b>  <b>PNUD</b></p>
--------------------	---------------	---	--

<p><b>2015-2020</b></p>	<p><b>FPEC</b></p> <p><b>Projet de Formation professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité</b></p>	<p><b>Objectif : renforcer le système de formation professionnelle et technique et améliorer l'employabilité des jeunes dans trois secteurs (aviculture, horticulture et tourisme) identifiés par le gouvernement pour soutenir une croissance accélérée et stimuler la création d'emplois porteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que l'impact de l'apprentissage rénové sur l'auto-emploi des jeunes s'exprime par les avancées ci-après :</li> <li>- l'amélioration et la modernisation de la formation en apprentissage sont désormais au cœur du développement des compétences au Sénégal ;</li> <li>- l'amélioration de la capacité des acteurs du secteur de l'artisanat a joué un rôle essentiel dans l'amélioration de l'apprentissage non formel ;</li> <li>- les compétences de base supplémentaires, notamment en matière d'écriture, de lecture et de calcul ainsi que les compétences socio-émotionnelles qui facilitent l'apprentissage des apprentis sont améliorées ;</li> </ul>	<p><b>37 000 000 000 FCFA, cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD</b></p>
-------------------------	--	---	--

<p><b>2015-2020</b></p>	<p><b>FPEC</b></p> <p><b>Projet de Formation professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'employabilité des jeunes défavorisés, en particulier ceux issus de familles à faible revenu et qui sont peu scolarisés a été considérablement améliorée ;</li> <li>- les maîtres d'apprentissage sont de meilleurs formateurs grâce à la rénovation de l'apprentissage.</li> <li>• la rénovation de l'apprentissage a également un impact positif sur la productivité globale du secteur informel ;</li> <li>• l'analyse des données sur la main-d'œuvre a révélé que la participation à une formation par apprentissage représente un atout important permettant aux jeunes de trouver un emploi dans le secteur informel et une voie typique vers l'auto-emploi ;</li> <li>• le développement du système de certification pour le secteur de l'apprentissage contribue à promouvoir le recrutement basé sur les compétences et à encourager l'intérêt des jeunes pour l'acquisition de compétences et la certification.</li> </ul>	<p><b>37 000 000 000 FCFA, cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD</b></p>
-------------------------	--	---	--

○ *qu'en perspective :*

- la Banque Mondiale va accompagner l'État dans la mise en œuvre du projet relatif à **l'employabilité des jeunes au Sénégal par l'apprentissage non formel**, d'un montant de US\$ 53 000 000, soit près de **30 516 595 036 Francs CFA**, qui a pour objectif de former 32 000 apprentis en vue d'en certifier au moins 24 000 et de renforcer les compétences pédagogiques et techniques de 8000 maîtres d'apprentissage dans 8 000 ateliers ciblant douze (12) métiers ;
- la mise en œuvre du **programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métiers pour la lutte contre la pauvreté (PALAM/BID/SEN – phase II)**, d'un coût total de 1 561 030 000 Francs CFA, permettra d'assurer une formation qualifiante, en combinant la formation professionnelle et technique et l'alphabétisation, à 2000 jeunes analphabètes pauvres de la tranche d'âge 16-24 ans.

### **Au titre des contraintes liées au développement de l'apprentissage rénové,**

#### **Considérant :**

- qu'avec plus de 120 métiers répertoriés, le potentiel du sous-secteur de l'apprentissage informel est encore insuffisamment valorisé pour optimiser les possibilités de création d'emploi et la mobilisation des moyens requis en vue d'en faire une véritable niche de travail décent ;
- que l'absence d'une situation de référence claire, précisant le nombre d'ateliers, les métiers les plus fréquentés et les plus prometteurs, le nombre de jeunes enrôlés au niveau de chaque quartier, commune, arrondissement, département et région, les effectifs touchés par les expériences pilotes initiées par l'Etat, ne permet pas à celui-ci et à ses partenaires de faire une bonne évaluation et analyse des effets des politiques, programmes, projets et autres actions initiées ainsi que des besoins en renforcement ;
- que les coupes budgétaires opérées au niveau de structures de financement de projets, d'encadrement et d'insertion des jeunes induisent des retards par rapport aux délais de traitement des requêtes et donnent lieu à une rupture de confiance, voire des traumatismes qui favorisent l'exode rural, l'émigration etc... ;

○ que la difficulté d'assurer convenablement le suivi et l'évaluation des projets et programmes est imputable à l'insuffisance de la logistique au niveau des structures en charge de la promotion de l'emploi des jeunes ;

○ que les daaras ont généralement un programme d'enseignement exclusivement basé sur la mémorisation du Saint Coran et des sciences islamiques et que leurs ressortissants ne sont habituellement voués qu'à des fonctions d'imam, d'enseignant et de commerçant, s'ils n'émigrent pas vers d'autres pays ;

○ qu'il existe une dispersion des créneaux de financement en direction des jeunes porteurs de projet ainsi que l'absence d'un modèle harmonisé de ciblage des bénéficiaires ;

○ que d'autres contraintes identifiées se déclinent en termes :

- d'absence d'un cadre juridique achevé et approprié à la VAE, compte tenu des réalités d'organisation et de fonctionnement de l'apprentissage au Sénégal ;

de multitude d'intervenants dépositaires de modèles et approches d'apprentissage ne permettant aucune lisibilité ;

- de coût très onéreux de la formation complémentaire des apprentis et des MA en centres-ressources (restauration, nuitées et remboursement de transport) ;

- de frustration des maîtres d'apprentissage liée à la non certification de leurs compétences, alors que leurs apprentis en ont la possibilité ;

- d'absence de moyen de fonctionnement des Comités régionaux d'appui à la mise en œuvre de l'Apprentissage (CRA) ;

- d'absence de ressources budgétaires allouées au déploiement massif de l'apprentissage malgré la volonté de l'État ;

- de faible taux d'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle (ETFP) initiale des personnes âgées entre 15 et 24 ans (8,5% en 2016) ;

- de disparités régionales dans la répartition des structures d'ETFP ;
- de faiblesse dans l'organisation et la mise à niveau du secteur informel qui capte la plupart des initiatives de création d'emplois ;
- de difficultés des jeunes porteurs de projet à accéder :
  - au financement ;
  - à l'information relative aux sources de financement pour l'auto-emploi ;
  - d'insuffisance des ressources allouées au sous-secteur de la formation ;
  - de domination de l'apprentissage informel ;
  - d'insuffisance des allocations budgétaires destinées au financement de l'emploi des jeunes ;
- de faiblesse du partenariat entreprises/centres de formation ne favorisant pas une forte implication des entreprises dans la définition des curricula et le séjour en entreprise des apprenants ;
- de faible niveau d'implication des collectivités locales dans la prise en charge des questions liées à la formation professionnelle et technique et la lutte contre le chômage en raison de la faiblesse de leurs budgets et du déficit d'appropriation de la compétence qui leur a été transférée dans le cadre de la décentralisation ;
- de faible niveau de qualification, voire de manque de qualification professionnelle, de beaucoup de jeunes ;
- de difficulté à regrouper les jeunes porteurs de projet liée à la diversité des compétences ;

○ qu'en définitive, nonobstant la cohérence et la pertinence des initiatives mises en place par l'État pour infléchir la courbe du chômage, la qualité des ressources humaines qui en ont la charge, la contribution sans cesse renouvelée des partenaires, l'importance des moyens financiers et matériels mobilisés, la justesse du ciblage des bénéficiaires les structures de formation, d'encadrement et de financement des jeunes porteurs de projet, n'ont toujours pas les moyens de leur ambition.



Dame DIOP, Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat en pleine audition

## RECOMMANDATIONS

***Pour toutes ces raisons et pour la mise en place d'axes d'amélioration, le CESE***

**Recommande :**

1. de faire usage des outils d'évaluation (ex et post ante) d'impacts sur l'emploi (matrice sociale OIT, OCDE, FFUE ou tout autre outil pertinent) pour mesurer les effets et impacts des projets et programmes en faveur de la rénovation de l'apprentissage et de la promotion de l'emploi des jeunes ;
2. de procéder à une immatriculation nationale des maîtres artisans, devenus maîtres d'apprentissage, en vue de l'établissement d'une base de données nationale sur le nombre d'ateliers, les métiers les plus fréquentés et les plus prometteurs, le nombre de jeunes enrôlés dans chaque métier, au niveau des quartiers, communes, arrondissements, départements et régions ;
3. d'améliorer le suivi du marché du travail, par l'organisation et la mise à niveau du secteur informel, notamment les unités de production artisanales (ateliers de menuisiers, de mécaniciens, de cordonniers, de tailleurs, de tapissiers, de sérigraphie, de réparateurs électronique...), la mise en place d'un système d'information sur l'emploi et la régulation du marché du travail ;

**Pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel**

4. d'adopter les décrets d'application de la loi 2015-01 du 6 janvier 2015 portant loi d'orientation de la formation professionnelle et technique, notamment sur :
  - la certification ;
  - le statut des établissements ;
  - le partenariat public - privé ;

- l'autonomie des établissements.

**5.** d'accélérer la mise en œuvre du décret 2010 - 457 du 08 avril 2010, en cohérence au règlement n° 01/2014/cm/UEMOA du 27 mars 2014, portant Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA en ses articles 11, 12 et 13, qui confère à la Direction de l'Apprentissage la prérogative d'organiser l'apprentissage en s'appuyant, notamment, sur les Chambres des métiers et les Organisations professionnelles et de procéder à la réforme des chambres des métiers ;

**6.** d'harmoniser l'ensemble des textes de loi en matière de financement de l'entrepreneuriat, avec de nouvelles dispositions qui tiennent compte de la spécificité du sous secteur de l'apprentissage et en levant également les contraintes d'ordre réglementaire empêchant, par exemple, le Fonds national de l'Entrepreneuriat féminin de recourir à la finance islamique ;

**7.** d'aller dans le sens de la fusion de la Direction de l'artisanat et l'Agence nationale de promotion de l'artisanat (APDA) et la mise en place d'une plateforme d'échanges et d'harmonisation périodique des interventions entre les différentes structures (APDA-DER-ANPEJ-ONFP-3FPT, Chambres de métier etc.) ;

**8.** de veiller à une bonne harmonisation des interventions, programmes, projets et actions de l'État, parfois appuyés par des bailleurs de fonds, en :

- impulsant un leadership institutionnel performant au sein de l'appareil gouvernemental afin d'atteindre l'efficacité et l'efficience dans les interventions ;

- adoptant une démarche d'insertion des jeunes fondée sur la création d'un Identifiant Unique des Jeunes Porteurs de Projets pour éviter le papillonnage et la mise en place d'un guichet unique de l'inscription des demandeurs de financement ;

- recadrant les choix stratégiques des priorités pour optimiser les possibilités et capacités d'intervention des ONG et partenaires au développement.

## **Pour la valorisation de l'apprentissage rénové et l'optimisation de son impact sur l'auto-emploi des jeunes :**

**9.** de capitaliser et de modéliser les différentes expériences initiées de 2005 à nos jours, en vue de l'accélération de la reconnaissance de tous les métiers, de l'amélioration des contenus et approches pédagogiques au niveau des différents espaces d'apprentissage ainsi que de la facilitation de la certification des compétences acquises ;

**10.** de développer davantage des passerelles entre le sous-secteur de l'apprentissage et celui de la formation technique et professionnelle en :

- systématisant le développement des curricula selon l'Approche Par Compétences (APC) ;
- renforçant le dispositif de suivi/évaluation et d'accompagnement à la certification par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), y compris dans les domaines du sport et de la culture ;
- introduisant la formation à l'entrepreneuriat dans les contenus curriculaires de formation générale, professionnelle et technique des jeunes sénégalais ;
- corrigeant les disparités notées entre les régions dans l'implantation des établissements et centres de formation professionnelle et technique, ainsi que des centres de ressources pour répondre convenablement aux besoins en renforcement des capacités techniques et pédagogiques des Maîtres d'apprentissage ;
- modernisant les centres de formation et en adaptant les équipements des unités de production informelles au nouveau contexte technique et technologique.

**11.** d'accompagner les **CDEPS** par l'aménagement d'espaces dédiés pour booster la créativité des jeunes dans le domaine numérique ;

**12.** de mettre en place des centres de formation dédiés aux domestiques et gens de maison, de ratifier et d'internaliser la convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques ;

**13.** de mettre en place des mécanismes de protection sociale en faveur:

- des travailleurs dans les sites d'orpaillage, exposés aux produits chimiques, phagocytés par les multinationales minières installées dans la zone avec lesquelles ils sont en perpétuel conflit ;
- des enfants évoluant dans le secteur informel de l'apprentissage ;
- des femmes exerçant des métiers particuliers comme celui de mécanicien, maçon etc.

**14.** d'évaluer les expériences-pilotes relatives à l'introduction de l'apprentissage des métiers au niveau des daaras et les possibilités d'un passage en échelle ;

**15.** de rendre accessibles les offres des unités d'apprentissage et des centres de ressources aux jeunes et maîtres artisans en situation de handicap ;

**Pour faire de l'apprentissage une niche en matière de promotion de l'auto-emploi des jeunes et du travail décent :**

**16.** d'accompagner la dynamique de transformation des unités artisanales de production et d'apprentissage en de véritables entreprises et une société coopérative, à travers :

- la vulgarisation du répertoire national des métiers et l'élargissement des missions d'encadrement et de normalisation des chambres de métiers ;
- le lancement d'une campagne nationale d'information et de sensibilisation pour la formalisation des unités artisanales en entreprises individuelles ou familiales et leur inscription au répertoire des métiers ;
- la considération des ateliers artisanaux (mécaniques, menuiserie, cordonnerie, etc.) comme lieu d'intervention pour la création d'emploi des jeunes, en tant qu'ils constituent des unités de production et des centres de formation traditionnelle ;

- la mise en place d'une politique dynamique de renforcement de capacités et de perfectionnement des acteurs, notamment dans le domaine de la mécanique automobile, qui est en pleine évolution avec une forte mutation technologique ;
- l'établissement d'un cahier charge suivant un schéma harmonisé, associant les fonctions de production, d'apprentissage et d'innovation ainsi que les normes et standards en matière de sécurité et de protection sociale ;
- la mise en place d'outils juridiques, fiscaux et financiers favorables au développement coopératif des entreprises artisanales, individuelles ou familiales ;
- la mise en place, au niveau national et de chaque région, d'un dispositif d'encadrement et de suivi associant les chambres des métiers, la direction de l'apprentissage, la direction de l'artisanat et la direction des examens, des concours professionnels et de la certification, en vue de mieux garantir les mutations souhaitées sur les plans pédagogique et économique, ainsi que dans l'accompagnement de l'installation progressive des jeunes porteurs de projets...
- la réforme des chambres de métier ;
- la définition de mécanismes permettant d'assurer la pérennisation des centres de formation ;
- l'adaptation des formations dispensées au lycée de Kédougou et les besoins des sociétés d'exploration et d'exploitation de l'or ;
- l'élaboration d'un programme spécial autour de l'artisanat et de l'agriculture qui est un secteur-clé pourvoyeur d'emplois, notamment au niveau de la chaîne de transformation des produits.

**17.** de demander aux organisations des jeunes, le CNJS et l'ONCAV en particulier, de prendre leur part dans la sensibilisation de leurs pairs ainsi que de leurs parents pour :

- combattre l'impatience et les préjugés négatifs qui empêchent les jeunes de s'approprier les politiques de promotion de la formation technique et professionnelle pour l'auto-emploi en vue ;
- faire de la formation professionnelle un choix et non l'école de la seconde chance en réorientant notre système éducatif vers un objectif de 50% de bacheliers technique.

**18.** d'institutionnaliser l'organisation d'une semaine nationale de l'auto-emploi et d'institutionnaliser la journée de l'artisanat, conformément aux directives présidentielles de 2013 ;

**19.** de valoriser les fonctions de "lieu de référencement et de placement" que constituent les quincailleries, notamment dans l'identification, le recensement et la promotion de la formation des jeunes, notamment dans les métiers comme la plomberie, l'électricité, la maçonnerie, la peinture, etc.

**20.** de promouvoir la formation duale, en développant le partenariat Entreprises/Centres de Formation Professionnelle pour adapter davantage les curricula aux besoins des Entreprises et faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et rendre plus flexible la formation dispensée dans les établissements publics et privés pour répondre efficacement aux changements et aux adaptations nécessaires en raison de l'accélération des progrès techniques et scientifiques ;

#### **Au titre de la mobilisation et l'orientation des ressources**

**21.** de revoir à la hausse le budget de l'État destiné au financement des programmes, projets actions en matière d'apprentissage rénové et de promotion de l'emploi des jeunes à la hauteur des besoins et du pourcentage de la jeunesse dans la population ;

**22.** de revoir le ciblage des zones d'intervention des projets et programmes du ministère qui sont quasiment dans les mêmes régions, créer une synergie entre eux en vue des ressources mobilisées ;

**23.** de renforcer les moyens financiers et humains et le management des structures mises en place par l'État, dans le cadre de l'encadrement et la promotion de l'apprentissage rénové, de l'emploi des jeunes pour une meilleure efficacité et efficience dans la gestion des programmes et projets, mais aussi des ressources mises à leur disposition ;

**24.** d'étudier la pertinence de l'élargissement des bourses économiques au profit des entreprises familiales ;

**25.** d'accorder une subvention d'Etat, sur une période de trois ans au moins, aux entreprises artisanales familiales disposant d'un business plan viable ;

**26.** de renforcer l'appui aux PME/PMI et Micro-entreprises qui sont des leviers importants pour la création d'emploi ;

**27.** d'impliquer et de responsabiliser davantage les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes par :

- la mise en place d'une base de données des entreprises et unités artisanales au niveau de chaque Commune ;
- l'affectation de sites pour l'installation des entreprises artisanales, coopératives ou groupements artisanaux ;
- une révision à la hausse des subventions qui leur sont allouées, tout en veillant à leur bonne utilisation dans la formation par l'apprentissage ;
- une mise à contribution, de façon plus efficace, du partenariat public/privé et de la coopération décentralisée pour le financement des activités de formation, y compris l'apprentissage ;
- un renforcement des capacités des élus locaux pour une meilleure compréhension et l'appropriation des enjeux de la formation par apprentissage.

# CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental

## ANNEXES II

## LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE L'INTER-COMMISSION<sup>67</sup>

**THEME :** "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal: impacts sur le développement de l'auto emploi des jeunes"

### **A/ Liste de la Commission de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Formation, du Travail et de l'Emploi ;**

TITRE	N°	PRENOMS ET NOMS
PRESIDENT	1.	El Hadji Momar SAMBE
VICE PRESIDENT	2.	Mamadou BALDE
RAPPORTEUR	3.	Birahime SECK
AUTRES MEMBRES	4.	Abdou Salam GUEYE
	5.	Abdoul Aziz NDIAYE n°1
	6.	Abdoulaye BA
	7.	Adja Oumou BA
	8.	Alioune SALL
	9.	Baïdy BA
	10.	Cheikh DIOP
	11.	Doudou BA
	12.	El Hadji Amadou KANE
	13.	Ibrahima SY
	14.	Madior DIOUF
	15.	Magaye GAYE
	16.	Mamour Ndary BA
	17.	Mor NDIAYE n° 1
	18.	Mouhamadou Lamine FALL
	19.	Mouhamadou NDIAYE
	20.	Moustapha Amadou WANE
	21.	Pierre Claver NDONG
	22.	Youssouph DIA

<sup>67</sup>Commission de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Formation, du Travail et de l'Emploi; Commission de l'Artisanat, de la Culture, du Tourisme et des Sports.

**B/ Liste de la Commission de l'Artisanat, de la Culture, du Tourisme et des Sports.**

TITRE	N°	PRENOMS ET NOMS
PRESIDENT	1.	Cheikh Ngaïdo BA
VICE PRESIDENT	2.	Ibrahima SY
RAPPORTEUR	3.	Colonel Mansour MBOUP
AUTRES MEMBRES	4.	Abdoul Aziz NDIAYE n°2
	5.	Aïssatou BA
	6.	Dié Léye SECK
	7.	El Hadji Amadou KANE
	8.	Magatte SOW
	9.	Maïmouna Dabel BA
	10.	Mamadou Kana DIALLO
	11.	Mamadou Lamine FALL
	12.	Mouhamadou Moust. DIOP
	13.	Mbaye GUEYE
	14.	Mor NDIAYE n° 1
	15.	Ndéye Fatou SOUGOU
	16.	Ndéye Maïmouna SENE
	17.	Papa Mbagnick DIOP
	18.	Sidel SOW
	19.	Youssouph DIA

## LISTE DES STRUCTURES AUDITIONNEES ET VISITEES, ET DES PERSONNES RESSOURCES INVITEES

### L'INTER-COMMISSION<sup>68</sup>

THEME : "Rénovation de l'apprentissage, promotion de la créativité et du travail décent au Sénégal : impacts sur le développement de l'auto emploi des jeunes"

### STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat;
2. Direction de l'Artisanat ;
3. Office Nationale de Formation Professionnelle (ONFP);
4. Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA);
5. Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT);
6. Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) ;
7. L'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ);
8. Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER);
9. Fonds National de l'Entreprenariat Féminin;
10. UNESCO Sénégal - PEFOP (Plateforme d'expertise en formation professionnelle);
11. YMCA;
12. Union Nationale des Chambres des Métiers ;
13. Syndicat National des Travailleurs Domestiques et Gens de maison (affilié à la CNTS);
14. Direction de l'Apprentissage ;
15. Direction de l'Insertion Professionnelle;
16. Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
17. Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS) ;
18. Fédération Nationale des Maîtres Coraniques du Sénégal.

#### PERSONNE-RESSOURCE :

Mbaye SARR

Expert Formation - Emploi

Président Commission Formation-Emploi de la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES); Coordonnateur National du Projet de réalisation du Répertoire Opérationnel Africain des Métiers & Emplois, ROAME

<sup>68</sup>Commission de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Formation, de l'Emploi et du Travail;  
Commission de l'Artisanat, de la Culture, du Tourisme et des Sports.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSD (2017), Rapport global de recensement général des entreprises ;
- ANSD (2017), Note trimestrielle de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES) - T4 2017 ;
- BCEAO (2014), Rapport d'enquête administrée auprès des établissements de crédit sur la question du financement des PME/PMI ;
- BIT/Département des compétences et de l'employabilité : rapport l'amélioration de l'apprentissage informel en Afrique - Un guide de réflexion ;
- BIT (2018), rapport sur "l'emploi et questions sociales dans le monde - tendances 2018", Genève ;
- Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies (2017) , rapport économique sur l'Afrique 2017 ;
- CESE (2018), Communication de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF), première session ordinaire de la mandature 2018-2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication de la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques, première session ordinaire de la mandature 2018-2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication de la Direction du Redéploiement industriel/MIPMI, première session ordinaire de la mandature 2018- 2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication du ministère de la Promotion des investissements, première session ordinaire de la mandature 2018-2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication de la Direction de l'Apprentissage, première session ordinaire de la mandature 2018-2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication de l'Office nationale de la Formation Professionnelle, première session ordinaire de la mandature 2018-2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication de M. Mbaye SARR, expert formation-emploi Président de la commission formation/emploi de la Confédération nationale des employeurs du Sénégal, première session ordinaire de la mandature 2018-2023 du CESE ;

- CESE (2018), Communication de la Direction des Petites et Moyennes Entreprises, première session ordinaire de la mandature 2018-2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication de la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide, première session ordinaire de l'année 2019 du CESE de la mandature 2018-2023 du CESE, le 26 décembre 2018 ;
- CESE (2018), Communication du Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique, première session ordinaire de l'année 2019 du CESE de la mandature 2018-2023 du CESE ;
- CESE (2018), Communication de l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole, première session ordinaire de l'année 2019 du CESE de la mandature 2018-2023;
- CESE (2018), Contribution de M. Pierre NDIAYE, membre du Conseil scientifique de l'observatoire du CESE, première session ordinaire 2018 ;
- Conseil présidentiel de l'investissement (CPI décembre 2011), rapport de l'étude d'évaluation du dispositif d'appui au secteur privé ;
- Etat du Sénégal (2018), document PSE phase II 2019-2023 ;
- Décret 2015-386 du 20/03/2015, portant application de la loi 2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat ;
- Gouvernement du Sénégal (2018), communiqué du Conseil des ministres du mercredi 1er août 2018 ;
- Gouvernement du Sénégal (2018), communiqué du Conseil des ministres du 28 novembre 2018 ;
- Hippolyte FOFACK (2018), article sur "finances et développement" ;
- Loi 2015 - 01 du 6 janvier 2015 portant loi d'orientation de la formation professionnelle et technique ;
- OCDE (2000), Rapport sur les Perspectives de l'emploi, page 166 ;
- UEMOA (2005), directive n°04/2005/CM portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l' UEMOA.



© Copyright CESE 2019